

INFORMATION EAUX

N° 565

Juillet / Août 2005

www.oieau.org
2.800.000 visiteurs
en 1 an !

**Les priorités
de Nelly OLIN**

Ça bouge au CEMAGREF

Agences de l'Eau

- Economiser l'eau en Seine-Normandie
- Journées des SATESE de Loire-Bretagne
- Etat des lieux des bassins Moselle-Sarre

**La recherche de fuites :
Un nouveau Cahier Technique de l'OIEAU !**

L'eau, l'Afrique, la solidarité

Un livre optimiste
de Mohamed Salem Ould Merzoug

**10^{ème} édition
du Mémento Degrémont**

**La semaine
"Solidarité-Eau-Europe"**

RIOB

Le RIOB se mobilise pour préparer
le IV^{ème} Forum Mondial de l'Eau de Mexico !

"EURO-RIOB"

La participation du public
pour l'application de la DCE
Namur - Wallonie 29 sept. - 1^{er} oct. 2005

**CNFME :
Les stages d'oct. et nov. 2005**

Dossier Thématique :
Les services publics d'eau



Office
International
de l'Eau

www.oieau.org

SOMMAIRE

Nouvelles des Agences de l'Eau

- Seine-Normandie 2
- Loire-Bretagne 2
- Rhin-Meuse 3

Actualités Françaises 4

Agenda des Événements 14

Actualités Internationales 8

Librairie 15

RIOB : Réseau International des Organismes de Bassin 10

Dossier Thématique 17

Nouvelles de l'Office International de l'Eau 11

Retrouvez les documents sélectionnés et analysés et les références récentes de JURIEAUDOC sur votre messagerie et sur notre site

Visitez aussi notre site Internet : <http://www.oieau.org>

2.800.000
visiteurs
en un an !

Revue mensuelle - 11 numéros/an

Directrice de la publication : Christiane RUNEL
Rédactrice en Chef : Catherine JUERY
Rédacteur : Ghislain LOISEAU
Maquette : Nathalie CHAILLOU
Frédéric RANSONNETTE
Abonnements : Nathalie CHAILLOU

Abonnement 1 an
France : 454,48 Euro TTC
Etranger : 380,00 Euro

Office International de l'Eau
Direction de l'Information,
de la Documentation et des Données sur l'Eau
15, rue Edouard Chamberland
87065 Limoges Cedex
Tél. : +33 (0) 5 55 11 47 47
Fax : +33 (0) 5 55 11 47 48
E-Mail : eaudoc@oieau.fr

Numéro Paritaire
ISSN

AD 234
0012-9003 - 51^{ème} année



Office International de l'Eau



LES CAHIERS TECHNIQUES

DES GUIDES TECHNIQUES PRATIQUES ET PEDAGOGIQUES
A L'USAGE DES PROFESSIONNELS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

- 1 LES POMPES CENTRIFUGES
- 2 RECHERCHE ET DETECTION DES FUITES
- 3 REACTIFS DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE
- 4 INSTRUMENTS DE MESURE
- 5 LE COMPTAGE
- 6 LA ROBINETTERIE
- 7 RESEAUX D'ASSAINISSEMENT
- 8 NITRIFICATION DENITRIFICATION DEPHOSPHATATION
- 9 L'OZONATION DES EAUX
- 10 LA CHLORATION DES EAUX
- 11 LA TELEGESTION DES RESEAUX
- 12 POSE DES CANALISATIONS
- 14 L'EAU D'ALIMENTATION DES GENERATEURS DE VAPEUR
- 15 LES POMPES
- 16 LE DIOXYDE DE CHLORE
- 17 LA SURPRESSION
- 18 LE POMPAGE DES EAUX USEES
- 15 QU'EST-CE QUE L'EPURATION ?



Pour commander

Office International de l'Eau - SNIDE
15 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex
Tél. : 05 55 11 47 47 - Fax : 05 55 11 47 48 - eaudoc@oieau.fr

"ZÉRO RETARD" : LA NOUVELLE MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE FIXE SES PRIORITÉS D'ACTION !

Lors d'une conférence de presse, jeudi 23 juin 2005, Nelly OLIN a présenté les grandes lignes de l'action de son Ministère pour les semaines et les mois à venir. A cette occasion, la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable a annoncé que "pour répondre aux enjeux planétaires, la politique environnementale devait couvrir trois idées maîtresses" :

• Être exemplaire :

Nelly OLIN souhaite que la France "joue pleinement le rôle de moteur qui devrait être le sien au niveau international". Son action concernera ainsi le changement climatique, la disparition des espèces, le transport des substances dangereuses ou encore les pluies acides".

La Charte de l'environnement, l'exceptionnel patrimoine naturel tant métropolitain qu'Outre Mer, la compétence et la capacité de ses chercheurs permettent à la France d'être un exemple à suivre.

"L'action internationale de la France ne peut se concevoir sans une action renforcée au niveau communautaire". La Ministre a annoncé que "la France transposera dans les tous prochains jours les directives européennes. Mon objectif est d'atteindre "Zéro retard" dans les transpositions d'ici la fin de l'année", a-t-elle précisé.

Nelly OLIN souhaite enfin que le Gouvernement soit "exemplaire dans l'application du protocole de Kyoto" et que "l'ensemble des ministères s'engage dans une politique volontariste en matière d'écologie et de développement durable".

• Sensibiliser, prévenir et protéger :

Selon Nelly OLIN, "l'action, c'est-à-dire, protéger, réglementer, organiser, ne peut aller [...] sans la sensibilisation et la prévention". Elle demande aux citoyens de "s'engager pour le réchauffement climatique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la réduction de la production de déchets, la collecte sélective et le tri, la préservation de la biodiversité, la qualité de l'eau, la protection du littoral, le développement de modes de transport alternatifs, le bruit ...".

Dominique PERBEN, Ministre des Transports et Nelly OLIN devront "imaginer des solutions pour accroître le transport de marchandises par voie ferroviaire, fluviale ou maritime, de préférence à la route".

Plusieurs mesures importantes seront mises en place avant la fin de l'année :

- l'étiquette-énergie qui sera apposée sur les véhicules des particuliers à la vente ;
- l'épreuve de "conduite apaisée" qui deviendra obligatoire dans l'examen du permis de conduire ;
- la généralisation du filtre à particules.

A l'automne, un "grand rendez-vous du climat" permettra de faire le point sur les actions déjà engagées.



La Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable est également déterminée à avancer rapidement sur la question des déchets, à agir sur les impacts négatifs de la pollution sur la santé, en lien avec le Ministre de la Santé, à préserver le milieu marin ...

"La prévention des risques technologiques et naturels sera également un axe de travail très important" pour Nelly OLIN.

Sur l'ensemble de ces sujets, Nelly OLIN souhaite inscrire "son action dans l'interministérialité".

• Innover :

La Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable attache une importance primordiale aux grands projets porteurs d'avenir. L'Agence pour l'Innovation Industrielle verra le jour à cet effet.

La Ministre a aussi rappelé qu'elle travaillera en lien avec le Ministre de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement car "plus les entreprises et les industries mettront en œuvre leur responsabilité sociale et environnementale, plus le développement durable et l'écologie seront générateurs d'emplois".

En ce qui concerne l'eau, la Ministre a évoqué brièvement les points suivants :

- le devenir du projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques (la Ministre a annoncé son intention de faire voter ce texte par le Parlement au début de l'année 2006) ;
- la situation hydrologique de la France (soulignant que la situation hydrologique que connaît actuellement la France est préoccupante, Nelly OLIN a lancé un appel à une gestion économe de l'eau et a rappelé que les préfets avaient pris des arrêtés limitant les usages de l'eau dans de très nombreux départements) ;
- l'action menée par la France en matière de préservation du milieu marin (préservation du littoral, protection de l'écosystème marin, lutte contre la pollution de la mer par les hydrocarbures). A ce titre la Ministre a salué le rôle joué par le Conservatoire du Littoral dans la protection de ce patrimoine et souligné la nécessité de conforter ses interventions.
- Nelly OLIN a aussi évoqué la question de la prévention des risques d'inondation.

Pour prendre connaissance de ce discours rendez-vous sur le site internet du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE

ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

20 avenue de Ségur - 75302 Paris 07 SP

Tél. : 01 42 19 20 21 - Fax : 01 42 19 11 23

www.ecologie.gouv.fr



SEINE-NORMANDIE

PRÉVENIR ET ATTÉNUER LES EFFETS DE LA SÉCHERESSE

Le cumul des précipitations tombées depuis le 1^{er} septembre 2004 est particulièrement faible sur l'ensemble de la France. Les risques de sécheresse pour l'été 2005 sont élevés. Le Bassin Seine-Normandie comme l'ensemble du territoire métropolitain est concerné par cette situation. Pour anticiper et atténuer autant que possible les effets de ce phénomène climatique, des mesures particulières pour économiser l'eau doivent être prises dès maintenant par tous les utilisateurs : particuliers, industriels, agriculteurs, etc.

• Une situation préoccupante, surtout à l'Est du Bassin

Sur tout le Bassin Seine-Normandie, les pluies ont été rares en janvier, février et mars 2005. C'est en cette période que les pluies sont les plus efficaces pour réalimenter les nappes et les rivières. Or, le cumul de ces pluies est bien inférieur à la normale sur le Bassin et plus particulièrement dans la partie Est de la Haute-Normandie, la Picardie et l'Île de France.

Conséquence directe : hormis en Bourgogne, les débits sont faibles à très faibles dans les rivières. La situation est particulièrement préoccupante en région Champagne-Ardenne du fait du niveau très bas de la nappe de craie qui ne soutient plus suffisamment le débit des rivières.

• L'impact sur l'homme et sur l'état des milieux naturels

Les débits des cours d'eau sont faibles et les nappes phréatiques mal rechargées. Sans efforts collectifs pour économiser l'eau cette situation pourrait à terme compromettre localement la production d'eau potable ainsi que sa qualité.

Les milieux aquatiques souffrent également de cette situation. Les débits faibles des rivières empêchent la reproduction de certaines espèces de poissons et peuvent également entraîner une prolifération d'algues.

• Des mesures de restriction

L'étiage 2005 (période où la rivière est à son niveau le plus bas) s'annonce difficile. Depuis le 1^{er} avril et suite à l'arrêté cadre pris par le préfet coordonnateur de bassin (28/04/2005), sept départements ont d'ores et déjà pris des mesures de restriction

d'usage de l'eau. Des restrictions de prélèvement dans la nappe de Beauce ont également été prises

• Adopter un comportement responsable

Au-delà des mesures dictées par voie réglementaire, il est nécessaire que chacun veille à réduire sa consommation d'eau quotidienne par des gestes simples. Nous sommes tous concernés :

- **ménages** : réparer les fuites, privilégier la douche aux bains, n'arroser que le strict minimum et uniquement en soirée, récupérer l'eau de pluie, éviter de laver son véhicule, limiter le remplissage des piscines, optimiser l'utilisation des laves-linge ou laves-vaisselle (éviter les machines vides);
- **collectivités** : limiter le nettoyage des voiries aux stricts besoins sanitaires, favoriser les interconnexions afin de prélever l'eau dans les secteurs les moins touchés, retarder les travaux sur les réseaux qui peuvent entraîner des fuites, limiter l'arrosage au strict nécessaire ;
- **agriculteurs** : n'irriguer qu'en soirée, réduire les prélèvements d'eau dans les rivières les plus touchées ;
- **industriels** : réduire l'utilisation d'eau et les rejets polluants, attendre des conditions meilleures pour de grosses opérations ;
- **navigation** : favoriser le regroupement des bateaux pour les passages d'écluse, réduire les prélèvements pour les canaux de navigation ;

Par ces gestes simples, chacun peut contribuer au bon fonctionnement des milieux aquatiques, faire des économies d'eau et participer ainsi à une action commune citoyenne.

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

51, rue Salvador Allende - 92027 NANTERRE
Tél. : 01 41 20 16 00 - Fax : 01 41 20 16 89
www.eau-seine-normandie.fr

LOIRE-BRETAGNE



DERNIÈRE RÉUNION DU COMITÉ DE BASSIN

Le Comité de Bassin Loire-Bretagne a tenu sa dernière séance dans sa composition actuelle, sous la présidence d'Ambroise Guellec, ancien Ministre, le 8 juillet dernier, au siège de l'Agence de l'Eau à Orléans-La-Source. Le mandat des membres actuels du Comité s'achève en effet à l'été et le nouveau Comité tiendra sa séance d'installation en septembre 2005.

Le Comité de Bassin s'est prononcé, à cette occasion, sur deux importants projets de SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux), qui viennent d'aboutir :

- le SAGE de la Vienne, qui intéresse la rivière Vienne depuis ses sources sur le plateau de Millevaches jusqu'à la confluence avec la Creuse, soit 313 communes des départements de la Corrèze, de la Creuse, de la Haute-Vienne, de la Charente, de la Vienne et de l'Indre-et-Loire,
- le SAGE des bassins versants du layon et de l'Aubance, qui intéresse principalement le Département du Maine-et-Loire et 4 communes des Deux-Sèvres,

Il a approuvé le projet de contrat de rivière du Furan, affluent rive droite de la Loire à son entrée dans la plaine du Forez, en aval du barrage de Grangent (Département de la Loire).

Au cours de cette dernière séance, le Comité a pris connaissance du rapport d'évaluation du Plan "Loire grandeur nature" réalisé par sa Commission Loire à la demande de Mme Bachelot, alors Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable.

D'importants chantiers en cours ont également été abordés comme la préparation du prochain programme d'intervention de l'Agence de l'Eau pour les années 2007 à 2012, la mise en place des schémas directeurs des données sur l'eau et de la prévision des crues, ou encore la consultation du public engagée du 2 mai au 2 novembre 2005 sur les enjeux de l'eau dans le Bassin Loire-Bretagne.

LES 7^{ÈME} JOURNÉES TECHNIQUES DES SATESE

120 techniciens et ingénieurs de l'épuration participeront aux 7èmes journées techniques organisées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, à Quimper du 27 au 29 septembre, à destination des "Services d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration" (SATESE) des 31 départements du Bassin Loire-Bretagne.

L'Agence de l'Eau a affiché depuis de nombreuses années une politique volontariste d'appui technique auprès des maîtres d'ouvrage de stations d'épuration en accompagnant financièrement les cellules d'assistance technique (SATESE) mises en place par les Conseils Généraux.

Créées il y a près de 20 ans pour former et conseiller les préposés des stations d'épuration pour une meilleure exploitation de leurs outils, ces cellules assurent désormais un rôle primordial dans la connaissance et l'échange des données sur le fonctionnement des ouvrages d'épuration : mise en place de l'autosurveillance, formatage unique des données acquises et validation, échanges avec les services de l'Etat pour la constitution d'une base de données permettant de suivre la conformité des agglomérations...

L'importance de ces actions d'appui et d'évaluation est pleinement confirmée par la Directive-Cadre sur l'Eau et par les orientations de la future Loi sur l'Eau.

La première journée des rencontres 2005, le 27 septembre, permettra de faire le point sur le volet assainissement de la future Loi

sur l'Eau, sur l'organisation du système national d'information sur l'assainissement et ses implications pour les fournisseurs de données. Elle sera également l'occasion d'associer les participants à une phase importante de la mise en œuvre de la Directive-Cadre sur l'Eau : la consultation du public sur les enjeux pour l'eau, engagée par le Comité de Bassin du 2 mai au 2 novembre 2005.

Les journées des 28 et 29 septembre laisseront une large part aux débats sur le thème : "l'Assistance Technique auprès des Collectivités - quel métier pour demain ?". Trois ateliers animés par des intervenants indépendants essaieront de dégager des propositions utiles au moment de la définition des orientations du futur programme d'intervention de l'Agence de l'Eau.

Les participants profiteront de leur présence à Quimper pour visiter la nouvelle station d'épuration de Douarnenez, mise en eau fin 2003 et voir les travaux de restauration des milieux aquatiques réalisés sur le Steir (affluent de l'Odette).

AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Avenue de Buffon - B.P. 6339 - 45063 ORLÉANS Cedex 2

Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74

www.eau-loire-bretagne.fr

RHIN-MEUSE



L'ÉTAT DES LIEUX DU BASSIN INTERNATIONAL MOSELLE-SARRE

La Directive-Cadre sur l'Eau impose un objectif de bon état pour toutes les eaux de surface et les eaux souterraines européennes. C'est dans ce cadre que la France, le Luxembourg, la Belgique (Région wallonne) et la République Fédérale d'Allemagne ont élaboré l'état des lieux du Bassin International Moselle-Sarre, première étape de la mise en œuvre de cette Directive.

Ce document, présenté aux représentants des Etats riverains le 22 juin à Mondorf-les-Bains (Luxembourg), définit l'état actuel de toutes les eaux et identifie les principaux enjeux de l'eau qui fixent le chemin à parcourir ensemble pour atteindre le bon état de toutes les eaux visé par la DCE.

Une centaine d'acteurs de l'eau de chaque pays s'était déplacée pour découvrir cette première synthèse de l'état des lieux et les perspectives qui s'en dégagent. Présentée par Patrick Weingertner, Sous-Directeur à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, cette synthèse a suscité de nombreuses questions de la part du public, notamment sur les équilibres environnement/économie à trouver.

Véritable travail de collecte de données, cet état des lieux n'est pas la première action menée en collaboration par ces 4 Etats. Paul Hansen, Directeur de l'Eau du Luxembourg et Président des Commissions Internationales pour la Moselle et la Sarre (CIPMS) s'est félicité des résultats encourageants obtenus au sein de ces Commissions entre 1990 et 2000 lors du Programme d'action Moselle et Sarre. Les 4 pays sont "des précurseurs de la Directive-Cadre qui veut garantir à l'échelle européenne une gestion durable de l'eau" a-t-il ajouté.

"L'état des lieux Moselle-Sarre", diagnostic de l'état de l'ensemble des eaux de surface et des eaux souterraines du Bassin Hydrographique Moselle-Sarre, constitue la première phase importante - pour ainsi dire le bilan d'entrée - du processus de mise en œuvre de la Directive.

En ressortent des enjeux transfrontaliers tels que l'aménagement de la Moselle et de la Sarre en voie navigable, la présence toujours importante des pollutions liées aux rejets des stations d'épuration, des pollutions diffuses ou encore la pollution par les métaux lourds. D'autres problématiques plus locales (conséquences liées à l'arrêt des mines en France et en Allemagne, l'accroissement de la population au Luxembourg, ...) viennent s'ajouter aux enjeux communs.

Le bilan global montre que des efforts restent encore à faire puisque pratiquement 40% des eaux de surface et des eaux souterraines du Bassin Moselle-Sarre risquent de ne pas atteindre le bon état visé d'ici 2015 si des mesures supplémentaires ne sont pas prises et mises en œuvre.

Ces enjeux guideront les politiques à mener pour atteindre le bon état écologique des eaux superficielles et souterraines pour 2015.

A travers la DCE, les Etats-Membres sont à présent tenus d'établir d'ici 2009 des programmes de mesures et des plans de gestion coordonnés à l'échelle de Bassins Versants entiers et donc également au-delà des frontières.

La mobilisation des Etats riverains au sein des CIPMS est par conséquent plus que jamais forte pour reconquérir ensemble le bon état de toutes les eaux du Bassin en 2015.

AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Rozérieulles - B.P. 30019 - 57161 MOULIN LES METZ

Tél. : 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85

www.eau-rhin-meuse.fr

SECOND ANNIVERSAIRE DE LA STRATÉGIE NATIONALE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

A l'occasion du second anniversaire de la Stratégie Nationale du Développement Durable, Madame Nelly OLIN a présenté en Conseil des Ministres, le 8 juin dernier, l'avancement du programme d'action. Cette communication a permis de faire le point sur les actions en cours et de mobiliser les nouveaux ministres sur une des priorités du Président de la République.

L'événement majeur de la période écoulée est bien entendu l'entrée en vigueur de la Charte de l'Environnement promulguée le 1^{er} mars dernier, dont l'article 6 précise que les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable.

Comme on ne peut être juge et partie, la France a soumis sa Stratégie Nationale de Développement Durable à des représentants de la Belgique, du Ghana, de Maurice et du Royaume Uni qui ont formulé des recommandations. Les résultats de cet exercice original et pionnier ont été présentés à la Commission du Développement Durable des Nations-Unies le 14 avril 2005.

Les administrations ont été mobilisées pour orienter la commande publique, qui représente près de 15% du PIB, vers des produits respectant l'environnement, comme le permet la réforme du code des marchés publics intervenue en 2004.

PMPOA 2 : NOUVELLES SIMPLIFICATIONS !

Les dossiers relevant du Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA) doivent être engagés financièrement avant le 31 décembre 2006 pour les exploitations situées en zone vulnérable. L'année 2004 a connu une augmentation sensible du nombre de dossiers déposés suite aux premières mesures de simplification engagées sur le calcul des capacités de stockage et la mise en place de la pré-étude.

A ce jour, plus de 11.000 dossiers sont engagés, et le rythme actuel de dépôt des dossiers confirme cette tendance à l'augmentation. Cependant de nombreux éleveurs n'ont pas encore confirmé leur entrée dans le programme.

Afin de lever les derniers freins et d'inciter les éleveurs à solliciter l'accompagnement financier du programme, le Gouvernement avait décidé, en mars dernier, de procéder à une nouvelle simplification du dispositif.

Une circulaire conjointe des ministères de l'agriculture et de l'écologie vient d'être signée, elle permet de mettre en œuvre deux nouvelles mesures de simplification :

- Les élevages pour lesquels les travaux de mise aux normes ne concernent pas le stockage des effluents, n'auront pas à mener la procédure complète actuelle. Le Diagnostic Environnement de l'Exploitation d'Élevage (DEXÉL) est

supprimé, le dossier comprendra uniquement le projet de travaux et le projet agronomique.

• Les élevages qui stockent un seul type d'effluents et dont la marge de sécurité est supérieure à 30% par rapport à la pression d'azote d'origine organique (seuil de 170kg) bénéficient de la même souplesse.

Les dossiers de ces élevages peuvent être élaborés par des techniciens non agréés à la méthode DEXEL. Ceci permettra de préserver les forces vives des "dexelistes" pour les projets les plus conséquents en matière de travaux de mise aux normes et de valorisation agronomique des effluents.

10.000 exploitations sont susceptibles d'être concernées par cette procédure simplifiée sur les 40.000 dossiers attendus d'ici à fin 2006.

Par ailleurs, les exploitants âgés de plus de 55 ans qui s'engagent à arrêter leur activité d'élevage soit par transmission à un tiers, soit par cessation, bénéficient des mesures spécifiques arrêtées au titre de la conditionnalité des aides de la PAC. Ainsi les points de contrôle liés à la capacité de stockage des effluents seront réputés respectés sous réserve d'avoir souscrit l'engagement à cesser l'activité d'élevage.

AIDE AUX VICTIMES DU TSUNAMI : DES PROJETS "EAU" À LA RECHERCHE DE PARTENAIRES FRANÇAIS

À la suite du tremblement de terre et du raz-de-marée qui ont eu lieu en Asie du sud-est le 26 décembre 2004, la France s'est mobilisée pour apporter une aide d'urgence aux populations des pays sinistrés et les accompagner dans la reconstruction.

Six mois après le tsunami, la Délégation Interministérielle post-tsunami a organisé une réunion pour faire le point sur les projets soutenus par la France. Cette rencontre a mis en évidence la nécessité de renforcer les synergies entre les acteurs français intervenant sur le terrain.

En ce qui concerne le secteur de l'eau et de l'assainissement, il a été décidé de faire connaître différents projets qui font actuellement l'objet d'une recherche de partenaires sur le plan financier et de l'expertise.

Différentes Collectivités Territoriales ont indiqué qu'elles étaient susceptibles d'apporter un concours à de tels projets notamment en terme d'appui à maîtrise d'ouvrage.

Dans cette optique, le Ministère de l'Écologie propose aux organismes qui sont à la recherche de tels partenariats de les aider à se faire connaître.

**MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

20 avenue de Ségur - 75302 PARIS 07 SP
Tél. : 01 42 19 20 21 - Fax : 01 42 19 11 23
www.ecologie.gouv.fr

LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL FÊTE SES 30 ANS

Créé par la loi du 10 juillet 1975, le Conservatoire du littoral fête cette année ses 30 ans. Cet organisme public assure la protection des rivages maritimes et lacustres français. Son domaine d'intervention s'étend sur plus de 72.000 hectares et 300 ensembles naturels, soit plus de 800 kilomètres de rivages protégés en France métropolitaine mais aussi en Outre-Mer.

Pour cet anniversaire, diverses manifestations sont organisées tout le long du littoral français par les délégations du Conservatoire du littoral.

Cet anniversaire est également marqué par la publication d'un album de photographies qui rend hommage aux actions de protection des espaces littoraux les plus remarquables et menacés de nos côtes.

CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Corderie Royale BP 10137 17306 Rochefort cedex
Tél. : 05 46 84 72 50 - Fax : 05 46 84 72 79
www.conservatoire-du-littoral.fr



FACE AU DÉFICIT PLUVIOMÉTRIQUE, LYONNAISE DES EAUX SE MOBILISE

Le déficit pluviométrique accumulé depuis la période hivernale 2004-2005 sur la quasi-totalité du territoire impacte directement le remplissage des réservoirs naturels, le débit des cours d'eau et la recharge des nappes souterraines.

Lyonnaise des Eaux met en oeuvre une surveillance renforcée des points sensibles de production d'eau potable ainsi que des mesures de préservation des ressources en eau, notamment en région Provence - Alpes - Côte d'Azur.

Un dispositif d'alerte national

Lyonnaise des Eaux possède un dispositif d'alerte national, véritable outil de surveillance renforcée des points sensibles de production d'eau potable, qui consolide tous les 15 jours les informations locales recueillies sur chacune de ses exploitations.

Des mesures préventives engagées avec les Collectivités Locales

Les relations quotidiennes avec ses différents partenaires ainsi que le dispositif d'alerte de Lyonnaise des Eaux permettent d'anticiper toute situation sensible et de proposer aux Collectivités Locales des solutions techniques. Il s'agit par exemple de :

- la recherche systématique des fuites d'eau sur le réseau public : la sécheresse des sols engendre des mouvements de terrains, qui peuvent entraîner des contraintes physiques importantes sur les canalisations d'eau, causant elles-mêmes des ruptures.

La limitation des fuites permet d'économiser des volumes non négligeables d'eau, Lyonnaise des Eaux a ainsi économisé plus de 18 millions de m³ d'eau en 2004, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'une ville d'environ 250.000 habitants.

- la reconquête des ressources en eau : pour renforcer et diversifier l'approvisionnement en eau du Grand Dijon (22 communes), Lyonnaise des Eaux a mis en oeuvre, en partenariat avec la Collectivité, des mesures préventives et de surveillance contre les pollutions industrielles et agricoles, ainsi que deux nouvelles unités de traitement et d'exploitation des eaux de la nappe Dijon-sud. En cas de pollution, l'eau de cette ressource, qui constitue un réservoir de 15 à 20 millions de m³, sera aussitôt pompée puis traitée avant d'être rendue au milieu naturel.

- La sécurisation des installations de production d'eau : l'usine de production d'eau potable de l'Apié, qui participe à l'alimentation de 250.000 habitants des Alpes Maritimes, bénéficie d'une alimentation renforcée depuis 2002 grâce à une nouvelle prise d'eau en amont du barrage de Tanneron, et dispose au depuis le 1^{er} juillet 2005 d'une capacité de production multipliée par 2, soit de 57.000 m³ par jour. Ainsi, cette usine pourra sans difficulté contribuer à l'alimentation des 24 Communes de l'ouest des Alpes-Maritimes.
- le développement et la sécurisation des interconnexions entre les réseaux de distribution : en Ile de France Sud, la diversification des ressources et la sécurisation de l'approvisionnement grâce au réseau interconnecté permettront à Lyonnaise des Eaux de faire face aux besoins en eau des 104 Communes desservies.
- la ré-alimentation des nappes phréatiques : elle permet de stocker dans les nappes naturelles des quantités supplémentaires d'eau, préalablement dépolluée, provenant de rivières locales. Elle est utilisée aujourd'hui à Dunkerque et sur deux sites du département des Yvelines. En Bretagne, sur le secteur du Fouesnant, un système de ré-alimentation d'une rivière, à partir d'un lac de carrière, a été rendu opérationnel en cas de besoin cette année.
- des schémas incendie sur mesure : instaurés par les pompiers avec les collectivités locales, les Plans de Prévention des Risques Incendies (PPRI) imposent des mesures préventives comme la présence de poteaux incendies tous les 150 mètres. Dans ce cadre, et suite aux incendies de l'été 2003, Lyonnaise des Eaux a réalisé en 2004 des Schémas Directeurs destinés à renforcer les canalisations et leur maillage pour des collectivités des Alpes-Maritimes et dans le Var notamment.

LYONNAISE DES EAUX FRANCE

18 square Edouard VII - 75316 PARIS Cedex 9
Tél. : 01 58 18 50 00 - Fax : 01 58 18 48 70
www.lyonnaise-des-eaux.fr

RÉSEAUX D'EAU INTÉRIEURS AUX BÂTIMENTS : DE LA CONCEPTION À LA MAINTENANCE

La Directive Européenne et le décret de décembre 2001 prévoient que le contrôle de la conformité de l'eau se fait désormais au robinet normalement utilisé pour la consommation humaine. Le déplacement de quelques dizaines de mètres du point de contrôle pourrait en apparence être perçu comme un détail. Il soulève en réalité des questions en matière de responsabilités des acteurs et d'évolution des pratiques professionnelles. C'est en effet non plus seulement aux distributeurs d'eau, mais aussi aux propriétaires et aux gestionnaires d'immeubles d'assumer la responsabilité de la qualité de l'eau distribuée.

De fait, la définition européenne des référentiels techniques des produits et installations de distribution d'eau dans les bâtiments s'est accélérée. Certains pays ont d'ores et déjà mis en place un contrôle obligatoire des installations.

Dans ce contexte, le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), sous l'impulsion de la Direction Générale de la Santé et avec le concours des principaux acteurs, a publié il y a 2 ans un guide technique de recommandations pour concevoir et réaliser un réseau intérieur répondant aux exigences des usagers et des Pouvoirs Publics en matière de confort, de durabilité et de sécurité des installations.

Il est maintenant complété par un second ouvrage consacré à l'exploitation et l'entretien.

- Quelles sont les règles pour une bonne qualité des réseaux d'eau, depuis la conception jusqu'à l'exploitation ?
- Quels contrôles possibles de la qualité des réseaux ?
- Comment organiser la maintenance des installations ?

A l'occasion de la publication de ce nouveau guide, l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE) et le CSTB organisent une journée d'information le 19 octobre prochain qui se propose de faire un état des lieux des pratiques actuelles et de préparer les professionnels aux changements prévisibles.

Cette journée s'adresse à tous les professionnels du secteur de l'eau et en particulier aux maîtres d'ouvrage, aux artisans plombiers, aux bureaux d'études, aux fabricants d'équipements et aux exploitants.

CSTB

4, av. du Recteur Poincaré - 75782 PARIS Cedex 16
Tél. : 01 40 50 28 28 - Fax : 01 45 25 61 51
www.cstb.fr

LE CEMAGREF RENFORCE SA PRÉSENCE EN RÉGION AQUITAINE

Alain Géhin, Préfet de la Gironde, Alain Rousset, Président du Conseil Régional Aquitaine et Patrick Lavarde, Directeur Général du CEMAGREF, ont inauguré le 1^{er} juillet deux nouveaux bâtiments du Centre de Recherche du CEMAGREF à Cestas Gazinet (33).

Implanté depuis 40 ans en Aquitaine, le CEMAGREF, Institut de Recherche pour l'Ingénierie de l'Agriculture et de l'Environnement, renforce sa présence en région par la création d'un "Pôle aménités" et d'un hall technologique. A l'occasion de cette inauguration le CEMAGREF a organisé une rencontre avec les équipes de recherche pour présenter ses nouvelles installations et les travaux en cours.

• Le nouveau pôle de recherche "aménités"

Ce pôle de recherche se donne pour objectif d'éclairer les politiques publiques en matière de développement économique, social et culturel des territoires dans le souci de préserver le patrimoine naturel.

LE CEMAGREF ET EDF : DES RECHERCHES COMMUNES SUR L'EAU ET LA PRODUCTION DE FROID

Le 5 juillet dernier, le CEMAGREF et EDF ont signé un accord cadre qui renforce leur partenariat de recherche sur l'eau et les milieux aquatiques, mais également sur la production de froid. Ces orientations s'inscrivent pleinement dans le contexte de développement durable et de changement climatique.

L'objectif est d'élargir et de renforcer leur collaboration pour les 5 prochaines années autour de plusieurs axes de recherche.

• Dans le domaine de l'eau

Les recherches s'intéressent, entre autre, à la gestion des sédiments, aux conséquences de l'application de la Directive-Cadre sur l'Eau et de la nouvelle Loi sur l'Eau, aux régimes hydrologiques et à l'hydraulique... L'objectif de ces recherches est de renforcer la synergie entre hydrobiologie et hydraulique pour une gestion des ouvrages et des aménagements qui s'inscrit dans le cadre d'une protection réaffirmée de l'environnement.

• Un bâtiment technologique de pointe ...

Avec près de 300 m² et plus de 5 m de hauteur, le hall technologique offre une véritable plateforme d'expérimentation à la disposition des chercheurs de l'unité Réseaux, Epuration et qualité des eaux. Il abrite des bancs d'essais pour les géosynthétiques, matériaux utilisés dans les ouvrages hydrauliques, un pilote hydraulique qui permet d'étudier la qualité de l'eau potable dans les réseaux, ainsi qu'un pilote d'épuration des eaux usées.

• ... et un nouveau laboratoire de chimie des eaux

Les nouveaux bâtiments accueillent sur 412 m² un laboratoire de chimie des eaux mis à la disposition des équipes des trois unités de recherche du Centre. Il est consacré principalement à la recherche de micropolluants, en particulier les pesticides, ainsi qu'à la caractérisation physico-chimique de l'eau.

Le hall technologique et le laboratoire de chimie ont bénéficié d'une contribution du FEDER Aquitaine de 300 kEuros.

• Dans le domaine du froid

Les recherches se poursuivent pour développer de nouveaux fluides frigoprotecteurs comme les "coulis de glace". L'enjeu est fort pour la recherche, car il s'agit de trouver des technologies innovantes qui permettent de concilier les exigences d'une chaîne du froid efficace et la réduction des impacts environnementaux, en particulier des gaz à effet de serre.

Cet accord signé entre le CEMAGREF et EDF est le 3^{ème} du genre. Il marque un accroissement de leur partenariat et formalise une véritable collaboration scientifique qui se traduira par l'encadrement commun de thèses ou de post doctorats, des contrats de recherche partagés mais également par des contrats de prestation de service et des conventions d'application entre les deux instituts.

CEMAGREF

Parc de Tourvoie, BP 44 - ANTONY Cedex
Tél. : 01 40 96 61 21 - Fax : 01 40 96 62 25
www.cemagref.fr

LE PROJET SEINE-NORD EUROPE EST ENTRÉ DANS SA DEUXIÈME PHASE DE CONSULTATION !

Le projet Seine-Nord Europe consiste à construire un canal à grand gabarit reliant le Bassin de la Seine et de l'Oise au Bassin du Nord de la France et au-delà à l'Europe du Nord. Ce canal constitue le maillon manquant de la liaison européenne à grand gabarit Seine-Escaut. Cette liaison qui s'inscrit sur le corridor Nord Amsterdam Paris constitue une alternative de transport sur cet axe particulièrement saturé.

Grâce à ses caractéristiques, la capacité de transport du Canal Seine-Nord Europe pourra atteindre environ 32 millions de tonnes par an ce qui représente l'équivalent de 1,6 million de camions. Cela correspond à 25 % du trafic constaté actuellement sur l'autoroute A1, soit un poids lourd toutes les 20 secondes.

Le nouveau Canal Seine-Nord Europe a été conçu aux normes européennes du transport à grand gabarit, permettant les convois de 4.400 tonnes (contre environ 700 tonnes pour le canal du Nord actuel) et le transport de trois niveaux superposés de conteneurs dans les bateaux.

Le projet de canal Seine-Nord Europe s'inscrit entre l'Oise (Compiègne) et le canal Dunkerque-Escaut (Arleux). Après les premières réflexions initiées en 1975, il a depuis 1993 fait l'objet de nombreuses concertations et études. Il entre dans une nouvelle phase d'élaboration dite d'avant-projet. Il permet sur la base du fuseau retenu à la suite des précédentes concertations de définir la bande de 500 mètres dans laquelle sera réalisé le tracé.

Suite à la première phase de concertation, qui s'est déroulée du 15 mars au 15 avril, Voies Navigables de France (VNF) poursuit son engagement d'échange et de transparence en lançant une deuxième phase de concertation.

Jusqu'en septembre, ce sont une trentaine de réunions intercommunales et thématiques qui seront organisées, pour affiner les orientations dégagées précédemment, en particulier sur le tracé de référence du canal, mais également sur ses aspects fonciers, environnementaux et hydrauliques.

Pour renforcer l'association de tous les acteurs, et selon les recommandations de la Commission Nationale du Débat Public, VNF a organisé cinq réunions publiques d'information, dont l'objectif est avant tout de présenter le projet à un public le plus large possible. Ces réunions ont eu lieu à Compiègne, Cambrai, Péronne, Lille et Paris, entre le 27 juin et le 7 juillet.

Les réunions organisées à Compiègne, Cambrai et Péronne ont permis au grand public de s'informer et de s'exprimer sur le tracé de référence, les questions d'insertion et les enjeux du projet pour le développement économique des territoires irrigués.

Les réunions de Paris et de Lille étaient plus particulièrement destinées aux grands acteurs institutionnels et politiques. Leur objectif visait un échange de réflexions sur les grands enjeux du projet en termes de développement économique, de développement durable et d'aménagement du territoire.

La prochaine étape est maintenant prévue le 19 septembre, date à laquelle VNF présentera le dossier

de consultation au Comité de pilotage du projet. Cette consultation réglementaire, qui aura lieu de fin septembre à fin novembre, vise à fournir un dossier d'études complet sur le projet aux collectivités, associations et acteurs socio-économiques, afin qu'ils puissent exprimer un avis formel. Selon les retours obtenus, la finalisation du dossier d'avant-projet sommaire est prévue pour le début de l'année 2006.



VNF - MISSION SEINE-NORD EUROPE
1017, rue du Halage - 62400 BETHUNE
Tél : 03 21 68 83 60 - Fax : 03 21 68 83 73
msne@vnf.fr
www.seine-nord-europe.com

VEOLIA WATER SE RENFORCE EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE ET SE DÉVELOPPE EN RUSSIE

Veolia Water, Division Eau de Veolia Environnement, vient de remporter un important contrat d'exploitation des services d'eau confié par la Compagnie des Eaux de Hradec Kralove, la Société Publique des Eaux de Bohême de l'Est (République Tchèque). Il comprend la production et la distribution de l'eau potable, les relations avec la clientèle ainsi que la collecte et la dépollution des eaux usées. Conclu pour une durée de 30 ans, il représente un chiffre d'affaires cumulé sur la période de plus de 525 millions d'Euros.

La Société d'Exploitation en charge du contrat, filiale de Veolia Water, desservira environ 150.000 habitants en Bohême de l'Est, répartis dans 100 communes, dont la Capitale Régionale Hradec Kralove qui regroupe 100.000 habitants. Elle emploiera 285 personnes.

Par ailleurs, Veolia Water, via sa filiale locale SPEP, vient de signer avec la Compagnie des Eaux Vodokanal de Saint-Petersbourg, un

contrat pour la gestion en partenariat pendant 5 ans de l'usine d'eau potable du Sud de l'agglomération.

D'une capacité de 1,2 million de m³ par jour, cette usine d'eau potable est l'une des plus grandes d'Europe. Elle alimente environ 2 millions d'habitants de la rive gauche de la ville et emploie 140 personnes.

Veolia Water est présente à Saint-Petersbourg depuis plus de 10 ans, via la société SPEP (Société Eau Pure), détenue conjointement par la Compagnie Générale des Eaux (51 %), Vodokanal (48 %) et la ville de Saint-Petersbourg (1 %).

VEOLIA ENVIRONNEMENT
36-38, avenue Kléber - 75116 PARIS
Tél. : 01 71 75 00 00 - Fax : 01 71 75 10 45
www.generale-des-eaux.com

PARTICIPEZ À LA PRÉPARATION DU 4^{ÈME} FORUM MONDIAL DE L'EAU !



A travers le monde, les pays sont chaque jour plus intéressés par le partage de leurs propres expériences et par la connaissance des solutions mises en place afin de répondre à différents défis dans la gestion de l'eau. Dans ce contexte, les Forums mondiaux de l'eau sont devenus des événements majeurs au niveau international.

Le 4^{ème} Forum Mondial de l'Eau sera organisé à Mexico du 16 au 22 mars 2006 par la Commission Nationale de l'Eau du Mexique et le Conseil Mondial de l'Eau.

Le thème général du Forum "Des Actions Locales pour un Défi Mondial" a été choisi afin d'encourager le débat et de susciter de nouvelles initiatives autour des grands défis qui se posent aux acteurs locaux. Les échanges s'appuieront donc sur la présentation d'une large gamme d'expériences et d'actions locales qui ont été mises en place dans le monde.

Afin de faciliter la préparation du Forum, le monde a été divisé en cinq régions où sont organisées des réunions régionales et des ateliers locaux dont le but est d'identifier et de promouvoir les actions locales.

La Commission Nationale de l'eau du Mexique encourage les acteurs de l'eau du monde entier à faire connaître les actions

qu'ils ont pu mettre en oeuvre pour répondre aux problématiques de l'eau qui se posent dans leurs régions respectives.

Ces réalisations serviront à illustrer de manière concrète les différentes solutions possibles et contribueront à la réflexion menée par les Etats sur la manière de répondre aux grands enjeux planétaires relatifs à l'eau.

Pour faire connaître leurs expériences et projets, les acteurs de l'eau doivent inscrire ces actions en remplissant le formulaire en ligne disponible sur le site Internet du 4^{ème} Forum Mondial de l'Eau www.worldwaterforum4.org.mx

Les actions doivent être enregistrées sur la page Internet du Forum avant le 15 novembre 2005. Les projets sélectionnés seront diffusés aux participants du Forum et les plus représentatifs seront intégrés dans des sessions du Forum ou présentés sur des affiches.

SECRETARIAT DU 4^{ÈME} FORUM MONDIAL DE L'EAU

*Insurgentes Sur 2416 - 4 étage aile sud
Copilco 04340, MEXICO CITY - Mexico
Tél. : (+52 55) 5174 4480 - Fax : (+52 55) 5174 4722
www.worldwaterforum4.org.mx*

UNION EUROPÉENNE : UN ACCORD POLITIQUE EST TROUVÉ SUR LA PROTECTION DES EAUX SOUTERRAINES !

Lors du Conseil "Environnement" qui s'est tenu à Luxembourg le 24 juin 2005, les Ministres de l'Environnement de l'Union Européenne ont réussi à trouver un accord politique sur la proposition de directive relative à la protection des eaux souterraines contre la pollution, dont le but est de compléter la Directive-Cadre sur l'Eau.

Les niveaux d'ambitions assez divergents des Etats-Membres n'ont pas rendu la tâche facile à la Présidence pour définir un compromis. Alors que des normes de qualité sont fixées au niveau communautaire pour certains polluants, l'approche de la directive repose en grande partie sur le principe de la subsidiarité. Il reviendrait aux Etats-Membres de définir des valeurs-seuil pour des polluants constituant un risque particulier en fonction des conditions hydrogéologiques propres au niveau na-

tional et/ou régional. En ce qui concerne la question sensible de la pollution par des nitrates, les ministres ont décidé de préserver l'acquis de la Directive "nitrates" qui couvre les pollutions d'origine agricole. La Commission européenne a déclaré qu'un renforcement de la mise en oeuvre de la Directive "nitrates" est nécessaire, et qu'elle étudiera plus en détail si celle-ci est suffisante pour atteindre les objectifs environnementaux contenus dans la Directive-Cadre sur l'Eau.

COMMISSION EUROPÉENNE

*Rue de la Loi 200 - B-1049 BRUXELLES - Belgique
Tél. : (+32-2) 299 11 11 - Fax : (+32-2) 296 91 55
<http://europa.eu.int>*

LE CONSEIL MONDIAL DE L'EAU TIENDRA SA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN NOVEMBRE !

La 4^{ème} Assemblée Générale du Conseil Mondial de l'Eau se tiendra à Marseille du 14 au 16 novembre prochains. L'Assemblée Générale du Conseil Mondial de l'Eau est une occasion unique pour ses membres de se rencontrer et de discuter des stratégies, des programmes, de la gestion du Conseil et de la préparation du 4^{ème} Forum Mondial de l'eau. Les points suivants sont inscrits à l'ordre du jour :

- l'élection du nouveau Conseil des Gouverneurs ;
- la ratification du nouveau règlement intérieur ;
- la ratification du nouveau budget triennal ;
- l'adoption d'un plan de travail pour les trois années à venir ;
- une journée d'ateliers thématiques.

A quatre mois du 4^{ème} Forum Mondial de l'Eau de Mexico, des messages concrets clairs et précis devront être choisis puis adressés aux décideurs, aux médias et à travers eux au grand public. Pour que l'eau soit effectivement une priorité et que chacun à travers le monde soit ainsi convaincu que l'eau est la base du développement humain.

CONSEIL MONDIAL DE L'EAU

*Les Docks Atrium 10.3 - 10, place de la Joliette -
13002 MARSEILLE
Tél. : 04 91 99 41 00 - Fax : 04 91 99 41 01
www.worldwatercouncil.org/GA.4*

UN SYSTÈME D'ALERTE AUX TSUNAMIS POUR L'OcéAN INDIEN



Le système d'alerte aux tsunamis et d'atténuation de leurs effets dans l'océan Indien (IOTWS) a vu officiellement le jour avec la mise en place du Groupe Intergouvernemental de Coordination (GIC) chargé de l'administrer.

Cette décision a été prise lors de la 23^{ème} Assemblée de la Commission Océanographique Intergouvernementale (COI) de l'UNESCO qui s'est tenue du 21 au 30 juin 2005.

A cette occasion ont également été adoptées des résolutions mettant en place des organes du même type pour la mer des Caraïbes, ainsi que pour l'Atlantique Nord-Est, la Méditerranée et les mers adjacentes.

Le Directeur Général de l'UNESCO, Koïchiro Matsuura, a salué cette avancée et encouragé les participants à "prolonger l'élan qui a permis de réaliser de nombreux progrès en très peu de mois". Il a également souligné que "l'UNESCO continuera à soutenir les efforts de ses Etats membres en vue de fournir à leurs populations la meilleure protection possible contre les tsunamis et les autres aléas liés aux océans".

Le Groupe Intergouvernemental de Coordination du système pour l'océan Indien réunira les Etats-Membres de la COI de la région et sera appuyé par un secrétariat, assuré par la COI. Le Groupe devrait tenir sa première réunion du 3 au 5 août à Perth (Australie).

Le cadre du système d'alerte aux tsunamis et d'atténuation de leurs effets dans l'océan Indien a été élaboré lors des deux réunions de coordination organisées par la COI qui ont rassemblé des pays de la région, des Etats donateurs, ainsi que d'autres partenaires institutionnels. Ils ont convenu que le système sera un "réseau coordonné de systèmes nationaux" dont les biens et installations seront "détenus et gérés par les Etats-Membres qui les hébergent ou en assument la responsabilité".

Le système, dont le travail a déjà commencé, devrait être pleinement opérationnel en juillet 2006. Il sera composé de réseaux sismographiques perfectionnés, de réseaux de marégraphes transmettant des données en temps réel et de capteurs de pression en eaux profondes, ainsi que de centres nationaux d'alerte aux tsunamis liés aux systèmes nationaux de gestion des catastrophes.

Dans le cadre d'une initiative accélérée destinée à détecter la présence ou l'absence d'un tsunami après un tremblement de terre de grande magnitude, la COI a supervisé l'installation ou la modernisation de marégraphes. Outre l'enregistrement de données concernant les changements climatiques et les variations du niveau de la mer, ces instruments transmettent déjà des informations en temps réel qui devraient permettre de détecter un tsunami.

Les résolutions concernant la mer des Caraïbes, l'Atlantique Nord-Est et la Méditerranée reposent sur la même logique.

L'Assemblée de la COI a également décidé d'établir un Groupe de travail ad hoc chargé d'élaborer un cadre pour la mise en place d'un Système mondial d'alerte rapide aux tsunamis et autres aléas liés aux océans.

UNESCO

1 rue Miollis - 75732 PARIS Cedex 15,
Tél. : 01 45 68 40 01 - Fax : 01 45 68 58 11
www.unesco.org/tsunami

LA SEMAINE DE LA SOLIDARITÉ EUROPÉENNE POUR L'EAU !

S'il y a un secteur de la vie quotidienne qui transcende la notion des Etats et de leurs frontières terrestres, c'est bien la gestion de l'eau. L'eau est facteur de vie, de civilisation, de développement économique, de culture et de tradition. Tous les habitants du continent européen se partagent cette ressource depuis des millénaires. Dans ce sens, l'interdépendance constitue la réalité et la gestion transfrontalière devient la seule voie de l'avenir.

Dans certaines parties de l'Europe les défis liés à la gestion de l'eau restent entiers qu'il s'agisse de l'eau des rivières ou des fleuves, de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, de l'eau souterraine, des zones humides, de la gestion des risques, de l'eau qu'il faut économiser et partager, de l'eau comme facteur de développement économique et social (la navigation, l'industrie, l'agriculture, les barrages..).

Des solutions existent, des savoirs ont été développés et des pratiques ont fait leur preuve. Encore faut-il les connaître, les partager, les adapter aux différents contextes et organiser des solidarités dans une perspective d'un développement local, durable et équitable.

C'est à cette fin qu'aura lieu, du 17 au 21 Octobre 2005, la Semaine de la Solidarité Européenne pour l'Eau !

Cette manifestation se déroulera à Strasbourg, dans la région du Rhin Supérieur (Alsace, Moselle, Bade Wurtemberg, Canton de

Bâle) et au Saarland. Elle se traduira par diverses visites de terrain, des sessions intensives de travail et d'échanges, des conférences/ débats au Conseil de l'Europe

Cette manifestation poursuit les objectifs suivants :

- formuler des recommandations européennes qui seront déposées au 4^{ème} Forum Mondial de l'Eau qui se tiendra à Mexico en mars 2006 ;
- intensifier en Europe des échanges et des solidarités entre les différents partenaires de la gestion de l'eau ;
- accentuer et développer en Europe des projets de terrains visant particulièrement les populations les plus démunies ;
- sensibiliser le grand public et les élus aux "réalités eau" en Europe et aux investissements nécessaires.

SOLIDARITÉ EAU EUROPE

40, rue Rathgeber F - 67100 STRASBOURG
Tel. : 03 88 84 93 14 - Fax : 03 88 84 99 18
www.s-e-e.org

"EURO RIOB 2005"

NAMUR - 28 SEPTEMBRE - 1^{ER} OCTOBRE 2005

Suite aux décisions arrêtées lors de la dernière réunion à Marrakech le 25 Mai 2005 du Bureau Mondial de Liaison du RIOB, la prochaine conférence du groupe "EURO RIOB" pour l'application de la Directive-Cadre, se tiendra à NAMUR en Wallonie (Belgique) du 28 Septembre au 1^{er} Octobre 2005.

Les thèmes principaux retenus pour les échanges sont :

- **La participation des populations à la définition de la politique de l'eau**, le rôle des élus locaux et des représentants professionnels et associatifs, "les Comités de Bassin", la consultation du "grand public" pour l'application de la Directive-Cadre. Ce thème permettra d'ouvrir largement les travaux de notre Assemblée à vos partenaires travaillant sur les terrains,

PRÉVENTION DES INONDATIONS EN EUROPE : ATELIER "EURO-RIOB" À WROCLAW

Les pays membres de l'EURO-RIOB (Groupe des Organismes de Bassin Européens pour la mise en place de la Directive-Cadre sur l'Eau) se retrouveront également du 19 au 21 octobre 2005 à Wroclaw en Pologne pour participer à un atelier européen sur le thème de la prévention des inondations.

Organisée avec le soutien du Ministère de l'Environnement polonais, cette manifestation doit permettre aux membres du groupe EURO-RIOB de dresser un bilan des connaissances dont ils disposent en matière prévention des inondations, de débattre et d'échanger sur ce thème.

Plusieurs sujets sont inscrits au programme de cette conférence :

- Le cadre juridique relatif à la protection contre les inondations et son articulation avec la Directive-Cadre sur l'Eau et Natura 2000 ;
- La protection contre les inondations et les systèmes de prévisions des inondations, la gestion des zones soumises aux

- **Les fleuves transfrontaliers et les districts internationaux**, avec une invitation pressante aux commissions internationales européennes, au premier rang desquelles celles concernant la Wallonie.

Monsieur Jean Marie Wauthier, membre du Bureau de Liaison du RIOB, sera le correspondant sur place, au Gouvernement de la Province de Wallonie, pour l'organisation de cette importante manifestation.

Renseignements :
www.riob.org

inondations et l'aménagement du territoire, la conscience collective des risques d'inondations et des mesures de prévention des dommages provoqués par les inondations ;

- Les mesures techniques, naturelles ou artificielles (zones de rétention d'eaux) qui peuvent être mises en oeuvre dans les bassins versants pour réduire l'ampleur des inondations (en agissant sur le parcours ou sur le niveau de l'eau)

Le programme détaillé de cette conférence est disponible en ligne sur le site du RIOB (www.riob.org).

RÉSEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN

Secrétariat Technique Permanent - OIEau

21, rue de Madrid - 75008 PARIS

Tél. : 01 44 90 88 60 - Fax : 01 40 08 01 45

riob2@wanadoo.fr - www.riob.org

VERS LA MISE EN PLACE D'UNE AUTORITÉ DU BASSIN DE LA VOLTA

Neuvième Bassin hydrographique de l'Afrique Subsaharienne, la Volta couvre une superficie estimée à 400.000 km² pour une population de près de 20 millions d'habitants. Malgré les importants besoins de coordination et de concertation entre les États qui se partagent ses ressources, la Volta ne dispose pas encore d'une Autorité de Bassin pour promouvoir la coopération économique et prévenir les risques de conflits pouvant résulter des usages non concertés des eaux du fleuve.

De ce fait, le Bassin de la Volta est en proie à d'énormes contraintes, entre autres la diminution et la dégradation de la qualité des ressources en eau ; la disparition accélérée de cours d'eau secondaires ; l'assèchement des zones humides et la diminution de la biodiversité.

Cette situation a conduit à la création, en juillet 2004, du "Comité Technique du Bassin du fleuve Volta" (CTBV), dont la mission consiste à considérer, entre les pays membres du Bassin de la Volta, toutes les questions techniques relatives à la GIRE ; et à identifier toutes les questions à résoudre et les étapes à franchir pour aboutir à la mise en place d'une structure de gestion du Bassin.

La première session du Comité Technique du Bassin de la Volta (CTBV) a eu lieu les 14 et 15 mars 2004 à Ouagadougou.

Cette rencontre a permis l'adoption du règlement intérieur et l'élection du bureau CTBV.

Une étape décisive pour la création d'un Organisme de Bassin de la Volta a été franchie les 23 et 24 juin 2005, lors de la 2^{ème} session du Comité Technique du Bassin. Les experts des six pays membres du Bassin de la Volta (Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali et Togo) se sont réunis pour examiner les textes portant création de l'Organisme du Bassin, et s'accorder sur les modalités d'organisation de cette Autorité de Bassin.

Cette rencontre a regroupé les représentants des pays riverains du fleuve Volta, ainsi que des représentants du groupe de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), de l'Union Européenne et de l'Office International de l'Eau. Cette rencontre a permis de formuler des propositions concrètes qui devraient permettre de créer l'Autorité du Bassin de la Volta d'ici à la fin de l'année 2005.

AGENCE DE BASSIN DE LA VOLTA

Ministère de l'Environnement et de l'Eau

BP 7025 OUAGADOUGOU 03 - Burkina Faso

Tél.: 00 226 30 77 86 - Fax : 00 226 33 37 54

dirhe@cenatrin.bf

LA RECHERCHE DE FUTITES, TECHNIQUES ET MÉTHODES DE DÉTECTION !



Quelque 32 milliards de m³ d'eau sont prélevés chaque année dans le milieu naturel (eaux de surfaces ou souterraines) pour satisfaire l'ensemble des besoins de notre pays.

18 % de ce volume total, soit un peu moins de 6 milliards de m³ d'eau, est utilisé pour produire l'eau potable distribuée en France.

La préservation de la ressource en eau, d'un point de vue quantitatif et qualitatif, constitue aujourd'hui une des priorités de l'ensemble des acteurs de l'eau.

Depuis quelques dizaines d'années, par l'évolution de la réglementation et grâce à la sensibilisation des gestionnaires des Services des eaux, ainsi qu'à la mise en place des financements importants (Agences de l'Eau, collectivités territoriales...), de gros efforts ont été entrepris, afin d'améliorer l'efficacité des systèmes de distribution, aussi bien des grands centres urbains que des zones rurales.

La mise en place d'une véritable politique d'économie d'eau est indispensable.

La recherche de fuites constitue le maillon fondamental d'un programme d'économies d'eau, car c'est cette démarche qui va permettre de faire la plus grosse part des économies d'eau réalisables.

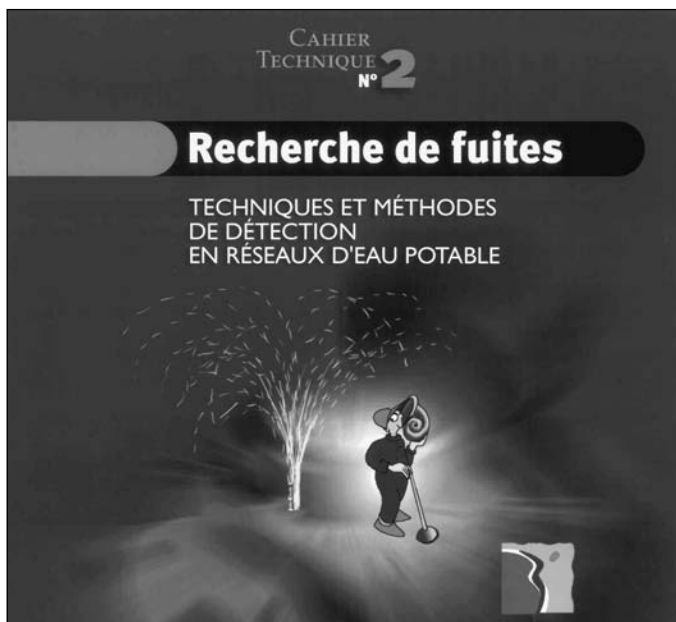
Dans les services collectifs municipaux, les fuites des réseaux d'eau sont an moyenne mondiale de 50 % !

En France, dans nos communes, les fuites se situent entre 15 et 40 % ... Pour bien faire, il faudrait atteindre 10 % en 2015. Comment ?

Le Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau (CNFME) vient de publier, avec le concours de la Société Hydreka, un ouvrage intitulé " recherche de fuites : techniques et méthodes de détection en réseaux d'eau potable ". Destiné aux techniciens des services d'eau, ce guide technique présente de façon complète l'ensemble des techniques et méthodes qui peuvent être utilisées pour détecter les fuites qui se produisent sur les réseaux d'eau potable des municipalités.

Ce cahier technique contient notamment :

- une étude des différents cas pouvant expliquer les pertes d'eau sur un réseau,



LES CAHIERS TECHNIQUES DE L'OIEAU :

Depuis plus de 30 ans, le CNFME se consacre à la formation professionnelle continue aux métiers de l'eau.

Plus de 5000 stagiaires de tous organismes et entreprises suivent chaque année ses sessions de formation.

En appui de ces stages, le CNFME publie une collection de cahiers pratiques et pédagogiques qui s'adressent à tous les professionnels de l'eau et de l'assainissement, qu'ils soient débutants ou techniciens confirmés.

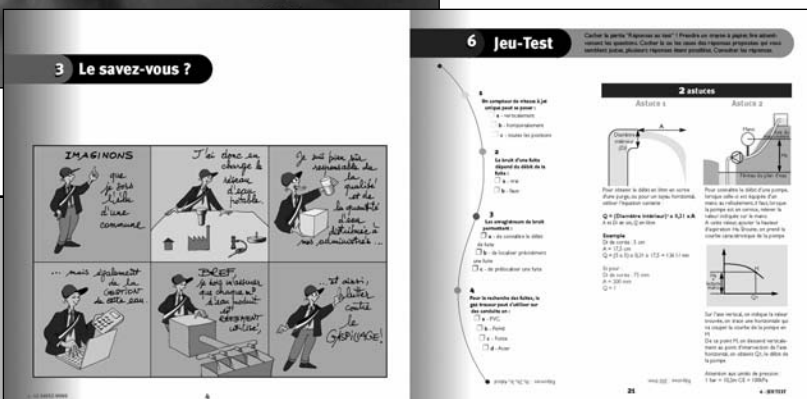
Ces "cahiers techniques" dressent un état de l'art et des connaissances sur un sujet pointu (une technique ou une problématique donnée)

La collection des cahiers techniques compte aujourd'hui 19 titres et trois hors-séries, ils couvrent des domaines aussi divers que les réactifs de traitement de l'eau, le pompage des eaux usées, les réseaux d'assainissement, les vannes de régulation etc.

En septembre prochain, deux nouveaux cahiers techniques sur le comptage de l'eau et l'alimentation en eau potable seront publiés.

La liste complète des Cahiers Techniques est disponible sur :

www.oieau.org (rubrique cahiers techniques)



- une démarche générale de diagnostic permettant d'évaluer et de localiser les pertes d'eau - Il présente l'ensemble des solutions techniques applicables selon les circonstances et les contraintes du terrain pour détecter les fuites.
- des conseils sur la mise en place d'une stratégie de suivi et de surveillance du réseau, qui permet à l'avenir de détecter plus rapidement les anomalies

L'approche adoptée par ce guide est à la fois pragmatique et pédagogique, le discours se veut clair et direct, de nombreuses photos et schémas viennent illustrer les explications techniques et les méthodologies proposées.

Un ouvrage que tout technicien d'un service d'eau devrait posséder.

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU - DI2DE
 15 rue Edouard Chamberland - 87065 LIMOGES Cedex
 Tél. : 05 55 11 47 47 - Fax : 05 55 11 47 48
eaudoc@oieau.fr
www.oieau.fr

Nos Stages de Formation pour octobre et novembre 2005

DATE	REF.	TITRE	Prix € HT
03-05/10/05	E043	Inspection visuelle des réseaux : réception de travaux et interventions caméra	1 971
03-07/10/05	B005	Exploitation des usines de production d'eau potable - niveau 3	1 172
03-07/10/05	E008	Les recommandations du fascicule 70 pour la réalisation des réseaux d'assainissement	1 185
03-07/10/05	E012	Diagnostic des réseaux d'assainissement et schéma directeur	1 240
03-07/10/05	F019	Initiation à l'assainissement : réseau et station d'épuration	1 250
03-07/10/05	F036	Pathologie et réhabilitation du génie civil des stations de traitement	1 170
03-07/10/05	I001	Comprendre et exploiter les installations électriques dans les usines d'eau	2 377
03-07/10/05	K027	Indicateurs de performance : outil de management et de régulation	1 158
03-07/10/05	L011	Débitmétrie, pluviométrie et échantillonnage - niveau 2	1 221
03-07/10/05	S007	Modélisation et SIG en rivières	1 427
04-07/10/05	N011	Exploitation d'une station d'épuration physico-chimique	1 052
05-06/10/05	K035	Gestion des services et Intercommunalité	1 070
05-07/10/05	A014	Prélèvement d'eau : pourquoi, comment ?	944
10-13/10/05	E019	Finalisation ou révision du zonage d'assainissement dans les collectivités rurales	806
10-14/10/05	F002	Boues activées - niveau 2 - module : mesures et diagnostics	1 146
10-14/10/05	F006	Nitrification, dénitrification et déphosphatation	1 288
10-14/10/05	C001	Exploiter les réseaux d'eau potable - niveau 1 - module 1	1 228
11-14/10/05	A010	Contrôle microbiologique : nouvelles méthodes d'évaluation des flores bactériennes	1 122
11-13/10/05	C019	Préparation de la qualification à la maintenance des disconnecteurs	848
11-12/10/05	B011	Sécurité chlore : intervention et échange de bouteilles de chlore	565
17-21/10/05	C045	Réhabilitation des réservoirs d'eau potable	1 570
17-21/10/05	F020	Certification ISO-9001 des services d'eau et d'assainissement	1 340
17-21/10/05	C009	Stratégie et organisation de la recherche de fuites	1 186
17-21/10/05	F024	Transport des fluides en step à boues activées : conception des circuits et des ouvrages	1 313
17-18/10/05	S004	SEQ-eau pour les cours d'eau	832
17-21/10/05	C014	Pose du tube polyéthylène en distribution d'eau potable	1 309
17-21/10/05	N012	Exploitation d'une station d'épuration par boues activées - niveau 2	1 240
17-21/10/05	E039	Contrôle technique de l'assainissement non collectif existant	1 185
17-21/10/05	F008	Participer à la réception d'une station d'épuration type boues activées	1 211
17-21/10/05	L001	Débitmétrie, limnimétrie - niveau 1	1 086
17-21/10/05	K004	Gestion administrative et financière des services	1 216
17-19/10/05	E051	Inspection visuelle des réseaux : modifications apportées par la norme nf en 13508-2 (codage des inspections)	966
17-21/10/05	K029	Marchés publics de travaux : stations d'eau et d'épuration	1 086
18-20/10/05	B013	L'ozone dans le traitement de l'eau - principe et application	764
18/10/05	E047	Balisage des chantiers	485
19-21/10/05	S005	Hydrobiologie des eaux douces et le SEQ-bio	1 070
19-21/10/05	E029	Sécurité des personnels intervenant dans les réseaux d'assainissement	952
24-28/10/05	K028	Gestion financière : la pratique de la M49	1 306

Agenda des Événements

Notre sélection ...

DATE	LIEU	THEMES	CONTACT
05-07/09/05	Casablanca Maroc	MEDITERRANEE : Le partage du savoir	AFAS robert.klapisch@noos.fr
05-08/09/05	Sana'a Yémen	3 ^{ème} Conférence Internationale sur l'Hydrologie des Oueds www.unesco.org/water/ihp/events/yemen_wadi/call_papers.pdf	UNESCO
06-08/09/05	Bologne Italie	River Basin Management 2005	Wessex Institute of Technology www.wessex.ac.uk/conferences/2005/rm05/index.html
06-08/09/05	Wakefield U.K.	Third National Conference	Chartered Institution of Water and Environmental Management Register www.aqua-enviro.net
06-09/09/05	Brisbane Australie	Eau et Sécurité Alimentaire Les cours d'eau dans le contexte global	International Riverfoundation www.riverfestival.com.au
07-10/09/05	Menton France	EWRA 2005 Partager une Vision Communautaire de la Gestion des Ressources en Eau	Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris monget@cig.ensmp.fr www.cig.ensmp.fr/ewra2005
10-18/09/05	Beijing Chine	19 th International Congress on Irrigation and Drainage : Use of Water and Land for Food and Environmental Sustainability	International Congress on Irrigation and Drainage www.icid2005.org
12-16/09/05	Delft The Netherlands	Membrane Technology in Drinking and Industrial Water Treatment	Institute for Water Education www.ihe.nl/vmp/articles/Short-Courses/SHO-MUI-MT.html
13-14/09/05	Tanta Egypte	Water, Health and Environment 2005	Water Engineering Department Faculty of Engineering www.unesco.org/water/water_events
13-15/09/05	Calgary Canada	10 th International Specialist Conference on Watershed and River Basin Management 2005	International Water Association www.calgary.ca/iwa2005
14-16/09/05	Bologne Italie	Third International Conference on the Impact of Environmental Factors on Health	Wessex Institute Technology www.wessex.ac.uk/conferences/2005/ehr05/index.html
14-19/09/05	Belgrade Serbie	Water resources and environmental problems in karst	International Association of Hydrology National Committee of Serbia and Montenegro www.cvijic-karst2005.org.yu/
18-21/09/05	Krakow Pologne	Nutrient Management in Wastewater Treatment Processes and Recycle Streams	LEMTECH Konsultin www.bnr2005.krakow.pl
27-29/09/05	Quimper France	7 ^{èmes} journées techniques des Satèse	Agence de l'Eau Loire-Bretagne Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74 www.eau-loire-bretagne.fr
28/09 - 1/10/05	Namur Belgique	Groupe "Euro-RIOB" Application de la Directive-Cadre Européenne	STP-RIOB Tél. : 01 44 90 88 60 - Fax : 01 40 08 01 45 www.riob.org
17-21/10/05	Strasbourg France	Semaine de la Solidarité Européenne pour l'eau	Solidarité Eau Europe Tél. : 03 88 84 93 14 - Fax : 03 88 84 99 18 www.s-e-e.org
19/10/05	Paris France	Qualité et hygiène des réseaux d'eau extérieurs : de la conception à la maintenance	CSTB Tél. : 01 40 50 28 28 - Fax : 01 45 25 61 51 www.cstb.fr
19-21/10/05	Wroclaw Pologne	groupe "Euro-RIOB" L'échange d'expériences en matière de prévention des inondations	STP-RIOB Tél. : 01 44 90 88 60 - Fax : 01 40 08 01 45 www.riob.org
14-16/11/05	Marseille France	4 ^{ème} Assemblée Générale Conseil Mondial de l'Eau	Conseil Mondial de l'Eau Tél. : 04 91 99 41 00 - Fax : 04 91 99 41 01 www.worldwatercouncil.org/GA.4

L'agenda complet des événements est consultable sur le Web
<http://eaudoc.oieau.org>

32 MILLIARDS D'EUROS POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT !

Le numéro 103 des "Données de l'environnement" de l'Institut français de l'environnement (Ifen) rapporte les grandes lignes du rapport de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement.

Cette étude révèle que près de 32 milliards d'Euros ont été dépensés en 2003 dans le but de protéger l'environnement, soit 515 Euros par habitant et 2 % du produit intérieur brut (PIB). La production des biens et des services de protection de l'environnement s'est accrue de 3,4 %, soit une croissance plus soutenue que l'ensemble de l'économie. Des chiffres qui ne prennent pas en compte des effets induits comme les gains de productivités ou la réduction des consommations d'énergie.

Les dépenses les plus importantes sont dues au traitement des pollutions avérées. L'assainissement des eaux usées coûte près de 11,2 milliards d'Euros mais ce poste ne représente plus que 35 % des dépenses environnementales contre 43 % en 1990. Les investissements dans ce domaine sont moins élevés, la hausse des dépenses n'a été que de 4 %, alors que les années précédentes ont été marquées par de fortes dépenses pour répondre aux exigences de la réglementation. La gestion des déchets, qui représente 33 % des dépenses, progresse plus rapidement ces dernières années, l'année 2003 étant marquée par une hausse de 5,4 %. Ce phénomène trouve sa source dans l'augmentation

des quantités de déchets collectés et dans l'accroissement des coûts de gestion. Sans oublier l'impact de la mise aux normes des usines d'incinération.

Autres postes: les conservatoires régionaux, les parcs nationaux ou les réserves naturelles pour lesquels les dépenses ont doublé entre 1995 et 2003. Les actions entreprises contre la pollution de l'air s'élèvent à 6 % de la dépense de protection de l'environnement. Les achats de biens et de services pour des pratiques moins polluantes, effectués souvent par des ménages et ciblant surtout les véhicules, ont augmenté de plus de 13 % en 2003.

63 % des dépenses étaient l'œuvre d'administrations publiques, même si l'exécution des actions est en général assurée par le secteur privé. Qu'importe le donneur d'ordre, la dépense est effectuée en général pour répondre à une réglementation. La croissance du secteur de l'environnement est aussi génératrice d'emplois puisqu'en 2003, il y a eu la création de 10.000 emplois nets, soit une hausse de 2,9 % sur un an.

INSTITUT FRANÇAIS DE L'ENVIRONNEMENT

61, boulevard Alexandre Martin - 45058 Orléans Cedex 1
Tél. : 02 38 79 78 78 - Fax : 02 38 79 78 70
www.ifen.fr

UNE ÉTUDE SPDE / BIPE SUR LES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Le Syndicat Professionnel des Entreprises de Services d'Eau et d'Assainissement (SPDE) et le BIPE viennent de rendre publique une nouvelle étude sur "les services collectifs d'eau et d'assainissement en France".

Parmi les enseignements à tirer de cette étude, on notera les points suivants :

- Les prélèvements d'eau, qui s'élèvent à 32 milliards de mètres cubes chaque année, dans les eaux de surface ou souterraines, sont utilisés pour la production d'énergie à 59 %, pour la distribution d'eau potable à 18 %, pour l'industrie à 12 % et pour l'agriculture à 11 %. Chaque Français consomme en moyenne 137 litres par jour pour ses différents usages domestiques.
- Il y a en France quelque 29.000 services des eaux ou d'assainissement, dont 9.400 confiés au privé, qui font l'objet d'une remise en concurrence tous les quinze ans en moyenne.
- L'exploitation des services d'eau et d'assainissement tend de plus en plus à être exercé dans le cadre de structures intercommunales. Ainsi 62 % des Français disposent d'un service d'eau potable géré par un système intercommunal contre 59 % en 1998. Sur les 155 communautés d'agglomérations recensées au 1^{er} janvier 2004, près des trois quarts

ont pris au moins une compétence en matière d'eau (eau potable, assainissement).

- les services de distribution d'eau potable et d'assainissement génèrent, respectivement, 6,45 milliards et 5,48 milliards d'Euros. Les 12 milliards d'Euros ainsi collectés au total sont destinés à 44 % aux collectivités, à 38 % aux délégataires de services publics, les 18 % restants allant à l'Etat et aux Agences de l'Eau.
- L'investissement public dans le domaine de l'eau et de l'assainissement s'est élevé à 3,4 milliards d'Euros en 2004, réalisés à 52 % par les communes et groupements de communes, à 30 % par les agences de l'eau et 18 % par les départements et régions.
- Au cours des dix dernières années, la part de l'eau potable dans la facture des consommateurs a baissé, passant de 51 % en 1994 à 46 % en 2003 ; celle du traitement des eaux usées a gagné 4 points, à 37 %, la part des taxes et redevances n'augmentant que de 1 point, passant à 17 %.

SPDE

83 Avenue Foch - 75116 Paris
Tél. : 01 53 70 13 58 - Fax : 01 53 70 13 41

L'EAU, SOURCE DE VIE : POUR UNE ACTION CONCRÈTE !

Le sixième Rapport du Programme commun de surveillance de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement (JMP) "Water for Life: Making it Happen" (L'eau, source de vie : pour une action concrète) vient d'être publié par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Selon le Rapport, deux milliards de personnes devront accéder d'ici à 2015 à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement appropriés pour que soit atteint l'Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD) correspondant.

Bien que les investissements nécessaires soient importants (on estime que l'effort à déployer atteindra un montant égal à 11,3 milliards de dollars US par an jusqu'en 2015), le rapport met l'accent sur les avantages financiers et psychologiques que procurera la réalisation de cet objectif.

Ce rapport répertorie les effets de l'absence de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement appropriés, étudie les différentes actions en cours, analyse les progrès réalisés en matière d'objectifs internationaux.

Il met en lumière les besoins particuliers de l'Asie du Sud et de l'Afrique sub-saharienne où la demande en eau et en assainissement et la pauvreté sont les plus importantes.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

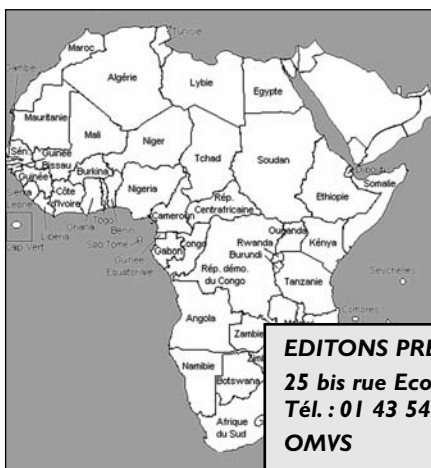
1211 Genève 27 - Suisse
Tél. : 41 22 791 24 76 - Fax : 41 22 791 48 57
www.who.int

L'EAU, L'AFRIQUE, LA SOLIDARITÉ : UNE NOUVELLE ESPÉRANCE

"L'eau, l'Afrique, la solidarité : une nouvelle espérance", est le titre du livre du Professeur Mohamed Salem Ould Merzoug, actuel Haut-Commissaire de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS), paru aux éditions Présence Africaine. Cet ancien Ministre mauritanien a eu à occuper, dans son pays, plusieurs postes au niveau des Départements Ministériels de l'Hydraulique et de l'Énergie, de la Santé et des Affaires Sociales, de l'Équipement et des Transports, etc.

Chercheur et auteur de plusieurs travaux sur l'eau, il siège, au nom de l'OMVS, au poste de Président du Réseau International des Commissions et Organismes de Bassins Transfrontaliers (RIOBT), depuis le sommet de novembre 2004, à Dakar.

Selon l'auteur du livre, l'Afrique est confrontée à des défis importants dont, notamment, la réduction massive de la pauvreté d'ici 2015. "Cette option stratégique majeure, corrélée avec celle de la maîtrise de la mondialisation, doit fonder les choix



futurs des États africains". Ce livre tente de mettre, au cœur des politiques actuelles, la valorisation partagée de la ressource en eau, comme facteur irremplaçable de développement durable et vecteur d'intégration.

Il offre une analyse constructive d'un exemple réussi d'intégration au service d'un développement solidaire, celui de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal. L'auteur y aborde notamment les succès et les échecs de cette organisation.

EDITONS PRÉSENCE AFRICAINE

25 bis rue Ecoles - 75005 PARIS

Tél. : 01 43 54 13 74 - Fax : 01 43 25 96 67

OMVS

46, Rue Carnot - BP : 3152 - DAKAR - Sénégal

Tél. : (221) 823-45-30 - Fax : (221) 822-01-63

omvsphc@sentoosn

www.omvs.org

10^{ÈME} ÉDITION DU "MÉMENTO TECHNIQUE DE L'EAU" DEGRÉMONT



Degrémont publie la 10^{ème} édition de son "Mémento Technique de l'Eau", qui est l'ouvrage de référence internationale dans le domaine du traitement de l'eau. Avec cette nouvelle version totalement revue pour tenir compte de l'évolution des technologies, Degrémont réaffirme son ambition pédagogique et sa volonté de partager ses savoirs techniques avec les multiples acteurs du traitement de l'eau.

Ouvrage de référence pour le traitement de l'eau dans le monde depuis sa création, en 1950, le Mémento Technique de l'Eau est né de la volonté de Gilbert Degrémont, fondateur de la société. L'objectif était d'offrir aux techniciens une aide au quotidien en réunissant au sein d'un ouvrage unique et de manière synthétique les fondamentaux de notre métier.

Entièrement mis à jour et largement enrichi (plus de 60 % de texte inédit), soutenu par une iconographie exceptionnelle (1.447 figures, photos et tableaux), cet ouvrage propose des solutions viables en termes économiques, sociaux et environnementaux.

Ce livre aborde tous les types d'eau (potables, usées, process industriels) ainsi que les boues et tous les aspects de leur traitement (bases techniques, qualité et traçabilité, choix des matériaux, des technologies et des procédés adaptés, exemples de filières in-situ). Ce mémento appréhende toutes les évolutions technologiques dans le domaine du traitement de l'eau : entre autres, dessalement de l'eau de mer par osmose inverse, traitement d'eau par membranes, traitement des eaux résiduaires, traitement des boues.

LIBRAIRIE LAVOISIER

14 rue de Provigny - 94236 CACHAN Cedex

Tél. : 01 47 40 67 00 - Fax : 01 47 40 67 02

www.lavoisier.fr

DEGRÉMONT

183, av. du 18 juin 1940 92508 RUEIL-MALMAISON Cedex

Tél. : 01 46 25 60 00 - Fax : 01 42 04 16 99

www.degremont.com

GUIDE TECHNIQUE SUR L'EAU DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Dans les établissements de santé, l'eau a de nombreux usages exigeant des qualités spécifiques. Elle peut constituer une source d'infections graves, en cas de contamination, particulièrement pour les patients les plus fragiles. Les principaux risques sanitaires liés à l'utilisation de l'eau dans les établissements de santé doivent donc être identifiés et évalués, afin de déterminer les moyens à mettre en œuvre pour les maîtriser.

La Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins et la Direction Générale de la Santé ont missionné un groupe de travail pour rédiger un guide afin d'aider les établissements de santé à mettre en œuvre une démarche globale de gestion de la qualité de l'eau. Les travaux s'inscrivent dans le cadre du Plan National Santé Environnement (action relative à la prévention des légionelloses) et du Programme National de Lutte contre les Infections Nosocomiales 2005 - 2008.

A ce titre, le guide technique sur l'eau dans les établissements de santé :

- identifie les principaux dangers et risques sanitaires liés aux divers usages de l'eau,

- propose des éléments d'organisation pour la gestion de ces risques,
- donne des recommandations sur la qualité de l'eau requise selon les différents usages,
- définit les règles générales de conception et d'entretien des installations de production et de distribution d'eau.

Ce document s'adresse aux responsables des établissements de santé, ainsi qu'à l'ensemble des professionnels concernés (cadres de direction, personnels médicaux, paramédicaux, soignants et personnels des services techniques). Il est disponible en ligne sur le site Internet du Ministère de la Santé.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

14, avenue Duquesne - 75007 PARIS

Tél. : 01 40 56 60 00

www.sante.gouv.fr

LES SERVICES PUBLICS D'EAU

En France il n'existe aucun texte juridique qui impose aux communes d'assurer la production et la distribution de l'eau sur leur territoire. Toutefois lorsqu'elles prennent en charge cette mission les communes se trouvent alors à la tête d'un service public, ce qui leur impose de respecter un certain nombre de règles.

A l'heure actuelle il y a, sur le territoire national, environ 14 900 services publics de distribution d'eau potable. Un tiers de ces services est exploité par des opérateurs privés dans le cadre de contrats de délégation de service public.

Lorsqu'elle n'est pas déléguée à une entreprise privée, la gestion des services d'eau tend de plus en plus à être exercée dans le cadre de structures intercommunales. Ainsi 62% des Français disposent d'un service d'eau potable géré par un système intercommunal contre 59% en 1998.

La gestion des services d'eau est un objet d'étude inépuisable pour les chercheurs et les bureaux d'études. On ne compte plus les publications sur le prix de l'eau, les comparaisons entre modes de gestion des services, les indicateurs de performance, etc...

Cette inflation littéraire montre à quel point les communes et les délégataires ont besoin de disposer d'informations fiables permettant de situer leur action dans un contexte national, d'en mesurer les enjeux et de se comparer les uns par rapport aux autres

Ce dossier vous propose une sélection de références récentes présentant les divers aspects de la gestion des services d'eau. Ces documents abordent notamment les modalités de gestion des services (régie directe, gestion déléguée), la gestion financière des services, et l'évaluation de leurs performances.

Pour commander ces documents à l'aide de leur cote ddd : eadoc@oieau.fr ou en ligne sur <http://eadoc.oieau.fr>.

Retrouvez les nouvelles références intégrées dans Eaudoc, tous thèmes confondus, sur notre site : <http://eadoc.oieau.fr> sous la rubrique " Actualités / nouvelles références biblio (accès réservé aux abonnés après identification). Vous pouvez aussi recevoir ce recueil sur votre messagerie : pour cela, contactez-nous : eadoc@oieau.fr.

BAROMETRE SUR LE SERVICE DE L'EAU A PARIS 2004

67/28191

Les résultats de l'édition 2004 du baromètre de satisfaction sur le Service Public de l'Eau de Paris : 75% des Parisiens interrogés ont répondu être satisfaits de la qualité de leur eau (19% tout à fait satisfaits, 56% plutôt satisfaits), qu'ils estiment assez bien contrôlée à 90% (43% estiment l'eau très contrôlée, 47% estiment l'eau assez contrôlée). S'agissant du prix de l'eau, si seuls 30% des sondés sont capables de donner le prix du litre d'eau qui leur est facturé, ce prix apparaît raisonnable pour 75 % de l'échantillon interrogé. Les particuliers sont plus en confiance avec leur eau du robinet, ils sont d'ailleurs moins nombreux qu'en 2003 à estimer que la qualité de l'eau à Paris s'est détériorée depuis un an. Un autre point intéressant qui ressort de cette enquête concerne les habitudes de consommation, ainsi 85% des répondants ont déclaré faire des efforts ... - © 2005 OIEau

FRE, NOTE D'INFORMATION, IPSOS LOYALTY, MARIE DE PARIS, 2005, 16 P.

Pour tout public

STUDY ON THE APPLICATION OF THE COMPETITION RULES TO THE WATER SECTOR IN THE EUROPEAN COMMUNITY

67/23508

The intention of this study has to provide an indication of the sort of options that exist within the context of European Commission rules and policies. It also looks to raise the issues and provide stimulus to a debate that needs move forward for the sector; service providers, regulators and customers. The report provides an overview of these main issues and is not intended to provide comprehensive detail on all the issues. - © 2003 OIEau

ENG, RAPPORT, GORDON-WALKER S., MARR S., WRC, 2002, 144 P.

Pour public averti

Dossier Thématique

LES FINANCES DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

67/09009

Guide juridique et financier de l'eau et de l'assainissement. Synthèse des lois, réglementations et interprétations de la jurisprudence relatives à la gestion financière des services publics de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées. Pour élus et gestionnaires de réseaux. - © 1999 OIEau

FRE, LIVRE, BOURDIN J., ECONOMICA, PARIS, 1998, 1998, 162 P.

Pour public averti

CONSOMMATEUR, CLIENT, CITOYEN : L'USAGER DANS LES NOUVELLES REGULATIONS DESSERVICES DE RESEAUX LES CAS DE L'EAU, DE L'ELECTRICITE ET DES TELECOMMUNICATIONS EN FRANCE

67/28142

L'objet de la thèse est d'étudier comment les nouvelles stratégies et pratiques des acteurs du système de régulation - Etat, collectivités locales, autorités de régulation, entreprises, associations de consommateurs - tendent à modifier le statut de l'usager. Pour cela, une grille d'analyse a été élaborée grâce à la construction de trois figures théoriques de l'utilisateur : le consommateur, le client et le citoyen. Les résultats soulignent que les réformes et les mutations des services de réseaux entraînent une domination de la figure du consommateur. Le passage de l'usager au consommateur s'illustre par la prégnance croissante du référentiel consumériste : vérité des prix, évaluation des performances, standards de qualité, dispositifs de protection du consommateur individuel. Mais de nouveaux enjeux émergent parfois rapidement autour de deux thématiques ... - © 2005 OIEau

FRE, THESE, PFLIEGER G., ENPC, LATTI, 2003, 495 P.

Pour public averti

AMELIORER LA GOUVERNANCE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU : UN ENJEU MONDIAL

67/28049

Les objectifs du sommet de Johannesburg dans le secteur de l'eau. Evaluer l'efficacité de la fourniture des services liés à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement : les normes ISO/TC 224 en cours de rédaction. L'organisation des travaux, 4 groupes de travail: terminologie, services aux usagers (norme ISO24510), eau potable (norme ISO24512 orientée management), assainissement (norme ISO24511 orientée management). - © 2005 OIEau

FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, REDAUD J. L., L'EAU, L'INDUSTRIE, LES NUISANCES, 2005, 63-66

Pour tout public

PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX : PREMIER BILAN SUR LA MISE EN PLACE DU NOUVEAU DISPOSITIF

22/04047

A la demande du ministère de l'équipement, le Conseil général des ponts et chaussées a réalisé une étude sur la mise en place du nouveau dispositif de participation pour voirie et réseaux instituée par la loi urbanisme et habitat du 2 juillet 2003. Cette mesure permet de répartir entre les constructeurs le coût des extensions des divers réseaux (eau, assainissement, éclairage public, etc.) rendus nécessaires par la création d'une voie nouvelle et l'urbanisation allant de pair. Un an après la mise en place de ce dispositif, le rapport présente le bilan, les difficultés rencontrées (enquête dans 10 départements, coût, rôle des DDE...) et apporte plusieurs recommandations (se donner du temps pour décider d'une éventuelle modification de la loi ; lancer des actions de nature à améliorer les pratiques actuelles ; préparer une éventuelle évolution du dispositif). - © 2005 OIEau

FRE, RAPPORT, CHECCAGLINI P., LE DORE F., PERNELLE J., CONSEIL GENERAL DES PONTS ET CHAUSSEES, 2004, 63 P.

Pour public averti

INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE M. 4 DU 29 MARS 2005 APPLICABLE AUX SERVICES PUBLICS LOCAUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

22/04053

Le Ministère de l'intérieur vient d'apporter d'importantes modifications à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux. Ces modifications sont applicables rétroactivement à compter du 1er janvier 2005. L'instruction M.4 fixe le cadre de l'organisation budgétaire et comptable des régies, dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière ou de la seule autonomie financière, chargées de l'exploitation d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC). Les régies simples ou directes (budgets annexes) prévues à l'article L.2221-8 et gérant un SPIC appliquent également la présente instruction. - © 2005 OIEau

FRE, INSTRUCTION, MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES, 2005, 5 P.

Pour public averti

Dossier Thématique

DECRET NO 2005-236 DU 14 MARS 2005 RELATIF AU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC LOCAL ET MODIFIANT LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (PARTIE REGLEMENTAIRE)

22/04058

En vertu de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Pendant longtemps aucun texte n'a précisé le contenu de ce rapport, la loi indiquant simplement que ce rapport comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. C'était donc le contrat conclu entre les collectivités et leurs délégataires qui fixait le contenu de ce document. Cette lacune vient d'être comblée par la publication du décret n° 2005-236 du 14 mars 2005 relatif au rapport annuel du délégataire de service public local... - © 2005 OIEau

FRE, DECRET, MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES, , 2005, 2 P.

Pour public averti

ARRETE DU 29 MARS 2005 RELATIF A LA MODIFICATION DE PLANS DE COMPTES APPLICABLES AUX SERVICES PUBLICS LOCAUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX (M. 4)

22/04054

Le Ministère de l'intérieur vient d'apporter d'importantes modifications à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux. Pour mémoire l'instruction M.4 fixe le cadre de l'organisation budgétaire et comptable des régies, dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière ou de la seule autonomie financière, chargées de l'exploitation d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC). Les régies simples ou directes (budgets annexes) prévues à l'article L.2221-8 et gérant un SPIC appliquent également la présente instruction. Cet arrêté précise l'instruction du 29 mars 2005 et modifie en conséquence les plans de compte applicables aux services publics locaux industriels et commerciaux. Ces modifications sont applicables rétroactivement à compter du 1er janvier 2005. - © 2005 OIEau

FRE, ARRETE, MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES, 2005, 6 P.

Pour public averti

LES AGENTS TERRITORIAUX NE PEUVENT PAS PARTICIPER AUX COMMISSIONS D'EXAMEN DES OFFRES DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

22/04060

Par cet arrêté, la cour administrative d'appel de Marseille du 15 juin 2004, annule une procédure de délégation de service public au motif que des agents territoriaux étaient présents au sein de la commission d'ouverture des plis, pour la Juridiction cela constitue une irrégularité substantielle qui entache la procédure de DSP. Il est vrai que l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales ne prévoit que la présence d'élus et de représentants de l'Etat au sein de la commission compétente pour les délégations de service public. Toutefois en raison de la complexité de la procédure de délégation de service public, de nombreux élus souhaitent la présence de fonctionnaires territoriaux à leurs côtés pour leurs compétences juridiques et techniques... - © 2005 OIEau

FRE, ARRET, COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE MARSEILLE, 2004, 4 P.

Pour public averti

RETOUR D'EXPERIENCE SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA MESURE DE PERFORMANCE DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT PAR LES DDAF

67/27917

Dans le cadre des missions de conseil et d'appui aux collectivités locales, les DDAF proposent, depuis 2001, de produire des tableaux de bords sur la performance des services d'eau et d'assainissement. Après une première étude concernant les indicateurs relatifs à l'année 2000, ce document présente le second retour d'expérience portant sur 2002. Les données rassemblées ont permis de préciser pour chaque indicateur l'utilisation, les valeurs obtenues, et d'estimer leur fiabilité telle qu'appréciée par les DDAF. Les liens avec des facteurs contextuels, supposés conditionner la performance, ont été testés. Les valeurs données dans ce document sont à prendre comme des ordres de grandeur des performances obtenues dans des services français. Il ne s'agit ni de valeurs statistiquement représentatives, ni d'objectifs a priori. - © 2005 OIEau

FRE, TIRE A PART, ENGREF, GEA, 2004, 4 P.

Pour public averti

EVIDENCE FOR A NEW FRAMEWORK TO ANALYSE OPERATORS' STRATEGY IN THE WATER SUPPLY AND SANITATION SECTORS

67/27915

This paper conceptually explores the framework to analyse the strategies of public and private operators in the Water Supply and Sanitation (WSS) markets. It first outlines the main theoretical approaches to business strategies in contemporary literature, and demonstrates their inadequacy to analyse operators' strategies in the WSS markets. Specifically, it identifies the main reasons justifying that inadequacy, namely that contemporaneous theories were developed within specific frameworks which are not adapted to the specificities of the water sector and its current dynamics. For that reason, a new conceptual framework to analyse water operators' strategy is proposed, and its pertinence is tested with three illustrations of how certain features, so far underestimated in the literature on strategy, are crucial to the water business... - © 2005 OIEau

ENG, TIRE A PART, ALLOUCHE J., FINGER M., LUIS MANSO P., WATER INSTITUTIONS AND MANAGEMENT COMPETENCE CENTRE, LAUSANNE, 2005, 9 P.

Pour public averti

Dossier Thématique

RENOUVELLER LE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE POUR LES SERVICES D'EAU DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

67/27918

L'objectif de ce travail est de proposer une vision renouvelée du partenariat public-privé pour la gestion des services d'eau dans les pays en voie de développement, accordant une place centrale à la desserte des populations pauvres. Pour ce faire, l'auteur construit un cadre d'analyse théorique de la gouvernance dans un environnement risqué qui met l'accent sur le couplage entre les dimensions contractuelles, institutionnelles et sociales et la dynamique de gouvernance. A partir de là, deux analyses de terrain nous permettent de montrer comment un déficit sur l'une des dimensions peut être compensée par une action sur l'une des deux autres. - © 2005 OIEau

FRE, THESE, BREUIL L., ENGREF, PARIS, 2004, 321 P.

Pour public spécialisé

EVOLUTION OF LEGISLATIONS AND REGULATIONS IN THE DUTCH WATER SUPPLY AND WASTEWATER SECTOR

67/27916

The Dutch water supply and wastewater sector has come a long way from the Middle Ages when protection of man against water was more important. The trend has been reversed these days to protect water against man's activities. Parallel to these changes in the sector the legislations and regulations governing and regulating the water supply and wastewater sector also have been evolving. It is hypothesised in this research that the evolution of the water supply and the wastewater sector in the Netherlands, has been from a legislative to an economic regulatory approach. To establish whether this is true or not is the primary aim of this research. Additionally the research strives to answer the question as to why the evolution took place... - © 2005 OIEau

ENG, THESE, SWAMI K., UNESCO, 2004, 64 P.

Pour public averti

INVENTAIRE ET SCENARIO DE RENOUVELLEMENT DU PATRIMOINE D'INFRASTRUCTURES DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

67/27800

Les objectifs de cette étude sont les suivants : - disposer d'un inventaire physique et chiffré du patrimoine des infrastructures en eau et assainissement; établir une pyramide par âge ou qualité de ces infrastructures; évaluer les besoins de renouvellement des collectivités. Les éléments apportés par cette étude pourraient être mis en perspective avec d'autres données non réunies ici pour apporter de nouveaux éclairages sur les gros enjeux suivants : préciser dans quelle mesure la facture d'eau va continuer à augmenter pour permettre le renouvellement de ces infrastructures; aider à définir des priorités pour ces investissements. - © 2005 OIEau

FRE, RAPPORT, BERLAND J. M., JUERY C., MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE, D4E, 2001, 204 P.

Pour tout public

LA GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE : ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

67/27801

Cette étude présente, sur la base d'entretiens et d'études de cas, les pratiques mises en oeuvre au sein de trois membres du SPDE en matière de gestion patrimoniale de réseau d'eau potable. Sont décrits les enjeux de cette gestion ainsi que les outils utilisés : outils de connaissance du patrimoine, outils d'aide à la décision et outils de communications. Des recommandations sont également proposées pour la mise en place d'une politique de gestion du patrimoine des services d'eau. - © 2005 OIEau

FRE, RAPPORT, BERLAND J. M., FABY J. A., JUERY C., OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU, LIMOGES, 2005, 41 P.

Pour tout public

LE ROLE MAJEUR DE L'INTERCOMMUNALITE DANS LA GESTION PUBLIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

67/27782

Les dépenses en environnement des collectivités locales s'élèvent en 2002 à environ 21 milliards d'euros. Plus de 90% de ces dépenses sont financées par les communes et leurs groupements. L'intercommunalité joue un rôle majeur dans la gestion publique de l'environnement. Les groupements ont en effet dépensé pour l'environnement le double des communes et l'environnement correspond à 45% du total des dépenses des groupements intercommunaux. - © 2005 OIEau

FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, MORVAN R., LES DONNEES DE L'ENVIRONNEMENT, 2005, 4 P.

Pour tout public

Dossier Thématique

SITUATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES RURALES EN 1990. SYNTHÈSE NATIONALE ET RESULTATS DEPARTEMENTAUX

67/27786

Inventaire des équipements des communes rurales au titre des services publics d'alimentation en eau potable et d'assainissement. Principaux objectifs : actualiser les besoins des communes rurales, recenser les insuffisances éventuelles, évaluer les investissements à consentir pour y remédier et pour anticiper la croissance prévisible des besoins durant les cinq années suivantes. - © 2005 OIEau

FRE, RAPPORT, MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE, 1993, 110 P.

Pour tout public

PROVISION OF WATER SUPPLY BY PUBLIC-PRIVATE PARTNERSHIPS

67/27671

L'eau potable est un bien unique, nécessaire à la population. De nos jours de plus en plus de partenariats entre les secteurs privés et publics sont mis en place pour la gestion de la ressource en eaux et pour la gestion de l'assainissement. L'auteur de cet article étudie ces partenariats. Pour cela, il commence par caractériser les secteurs de l'offre et de la demande en eau. La question se pose alors de la sustainability (c'est-à-dire la capacité pour l'offre de fournir un niveau suffisant de service) et du recouvrement des coûts. L'auteur se concentre alors sur les différents types de contrats. - © 2005 OIEau

ENG, ARTICLE DE PERIODIQUE, WATER RESOURCES JOURNAL, 2004, 15-54

Pour public averti

EAU : LE TEMPS D'UN BILAN

67/26654

Réflexion autour du marché de la gestion déléguée du service d'eau potable et d'assainissement. Un bilan sur la qualité de la ressource introduit les problématiques techniques et réglementaires qui sont traitées. Un développement sur la mise en concurrence et les indicateurs de performance conclut cet article. - © 2004 OIEau

FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, LA GAZETTE DES COMMUNES, DES DEPARTEMENTS ET DES REGIONS, 2004, 204-266

Pour tout public

INSTITUTIONAL FRAMEWORK FOR WATER TARIFFS IN THE BUENOS AIRES CONCESSION, ARGENTINA

67/27128

La gestion des services publics de l'eau à Buenos Aires. Analyse du contexte institutionnel de l'eau argentin et de la mise en place du contrat de concession des services d'eau et d'assainissement. Financement des ouvrages, performance des services, rôle des groupes de consommateurs et tarification. - © 2005 OIEau

ENG, ARTICLE DE PERIODIQUE, DEL CASTILLO LABORDE L., WATER RESOURCES DEVELOPMENT, 2005, 149-164

Pour public averti

PARTICIPATION OF THE PRIVATE SECTOR IN WATER AND SANITATION SERVICES: ASSESSMENT OF GUANAJUATO, MEXICO

67/27130

Gestion des services publics d'eau et d'assainissement et participation du secteur privé : illustration de la région de Guanajuato (Mexique). Description du contexte et des enjeux financiers (investissements, rentabilité,...). Les différentes modalités de financement sont analysées et discutées du point de vue de la participation du secteur privé et de son analyse stratégique et du risque. - © 2005 OIEau

ENG, ARTICLE DE PERIODIQUE, SANDOVAL-MINERO R., WATER RESOURCES DEVELOPMENT, 2005, 181-198

Pour public averti

Références Bibliographiques

KEY ISSUES AND EXPERIENCE IN US WATER SERVICES PRIVATIZATION

67/27124

Les municipalités américaines utilisent depuis plusieurs années le secteur privé (et donc la privatisation) pour gérer leurs services d'eau et d'assainissement. Cet article met l'accent sur les inconvénients de cette gestion. Tout d'abord les problèmes liés à la communauté (par exemple la participation du public dans les décisions politiques) sont abordés ainsi que ceux liés aux contrats. Les auteurs expliquent quelles sont les options des municipalités pour rendre la gestion des services d'eau efficace quel que soit le mode de gestion retenu. Enfin quelques précisions sont apportés sur le prix. - © 2005 OIEau

ENG, ARTICLE DE PERIODIQUE, HOWE C. W., JACOBS J. W., WATER RESOURCES DEVELOPMENT, 2005, 89-98

Pour public averti

LES ACCORDS SUR L'INVESTISSEMENT ET LES SERVICES ET LA GESTION DE L'EAU DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

67/27177

Analyse des problèmes liés à l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées dans les pays en voie de développement. Les accords bilatéraux sur l'investissement et leurs effets sur la gouvernance de l'eau à l'échelle nationale. Les différends répertoriés dans le domaine de l'eau. Accord général sur le commerce des services et de la mise en place d'une politique de l'eau. Le cycle de Doha et les contraintes appréhendées sur la gouvernance nationale sur l'eau. - © 2005 OIEau

FRE, RAPPORT, ARTRU I., MAYRAND K., PAQUIN M., ET AL., CENTRE INTERNATIONAL UNISFERA, 2004, 48 P.

Pour public averti

PROBLEMS WITH PRIVATE WATER CONCESSIONS: A REVIEW OF EXPERIENCES AND ANALYSIS OF DYNAMICS

67/27123

Depuis 1990, le secteur privé s'introduit petit à petit dans la gestion de l'eau et dans l'assainissement. Les auteurs commencent par réfléchir sur l'impact de tel contrat de partenariat sur la concurrence, sur le risque subi, sur l'asymétrie de l'information, le manque de transparence, la corruption... On s'intéresse ensuite aux coûts engendrés, aux prix pratiqués et à la distribution de l'eau pour les pauvres. Enfin, les auteurs étudient la place du secteur privé dans la réforme de l'eau. - © 2005 OIEau

ENG, ARTICLE DE PERIODIQUE, LOBINA E., WATER RESOURCES DEVELOPMENT, 2005, 55-88

Pour public spécialisé

LE PRIX DE L'EAU EN 2002 ET 2003 DANS LES BASSINS RHONE-MEDITERRANEE ET CORSE

67/27066

Le prix des services de l'eau sur le bassin Rhône-Méditerranée et Corse en 2002 et 2003. Résultats de l'enquête réalisée par l'Agence de l'eau. Evolution du prix du m³ (sur la base d'une consommation annuelle de 120m³) et de ses composantes pour le bassin et les départements qui le composent. Prix moyen par taille de commune. - © 2005 OIEau

FRE, NOTE TECHNIQUE, AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE ET CORSE, 2004, 10 P.

Pour tout public

LA PRODUCTION DE COMPTES DANS LES CONTRATS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT : OUTIL DE REGULATION POUR LA COLLECTIVITE OU DE NEGOCIATION POUR LE DELEGATAIRE ?

67/26599

La gestion des services d'eau potable et d'assainissement connaît une certaine évolution depuis plusieurs années. La loi Mazeaud de 1995 oblige les délégataires à fournir chaque année à la collectivité un compte-rendu technique et financier sur la gestion du service. Les auteurs de ce rapport s'intéressent à la façon dont l'information financière produite par les délégataires est utilisée pour fixer les prix. Ils se demandent aussi si cette information est de qualité suffisante pour que les collectivités effectuent le suivi de la délégation. Pour répondre à ces questions, une base de données sur 87 services d'eau et d'assainissement en France a été mis en place. - © 2004 OIEau

FRE, RAPPORT, CANNEVA G., GARCIA S., GUERIN-SCHNEIDER L., LABORATOIRE DE GESTION ET DE L'ASSAINISSEMENT, 2004, 48 P.

Pour tout public

Références Bibliographiques

INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE M. 4 APPLICABLE AUX SERVICES PUBLICS LOCAUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

22/03979

Ce texte apporte des précisions, notamment, en ce qui concerne : le compte 164 Emprunts auprès des établissements de crédits (cas particulier des emprunts avec option de tirage sur une ligne de trésorerie) ; le compte 28 Amortissement des immobilisations- © 2004 OIEau

FRE, INSTRUCTION, MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES, 2004, 6 P.

Pour public spécialisé

CONCURRENCE FISCALE ET EFFICACITE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

67/26331

Cet article se concentre sur la délégation de service public comme moyen de gestion. La possibilité de renégociation de contrat entraîne des incitations et de la concurrence fiscale (pression à la baisse de la fiscalité locale pour attirer le capital privé). Après avoir défini la délégation et la renégociation de contrats, l'auteur met en place un modèle économique pour analyser les effets de la concurrence fiscale. Il conclut que, sous certaines hypothèses, cette dernière favorise la recherche de la performance et qu'il existe certainement un niveau optimal de concurrence fiscale. - © 2004 OIEau

FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, CHABELLARD F., INGENIERIES, 2004, 61-70

Pour public spécialisé

LES VARIATIONS DU PRIX DE L'EAU

22/03967

Variations et inégalité du prix de l'eau en France. Commentaire d'une synthèse de l'IFEN montrant ces écarts. Point sur les facteurs pouvant être à l'origine de la variation du prix de l'eau d'une collectivité locale à une autre. Mise en avant de l'intérêt de l'intercommunalité pour harmoniser le prix de l'eau au niveau local. Propositions contenues dans l'avant-projet de loi pour favoriser une telle harmonisation (fonds départementaux pour l'eau). - © 2004 OIEau

FRE, QUESTION ECRITE, POLETTI B., ASSEMBLEE NATIONALE, 2004, 2 P.

Pour tout public

LA SITUATION DES SALAIRES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES LORSQUE CELLES-CI MODIFIENT LE MODE DE GESTION DE CES SERVICES

22/03963

Point sur les moyens légaux permettant aux personnels privés des services d'eau et d'assainissement d'obtenir une reconnaissance professionnelle de leurs acquis lors de l'exécution de missions de service public. Précisions sur les possibilités qui leur sont offertes pour intégrer la fonction publique territoriale. - © 2004 OIEau

FRE, QUESTION ECRITE, EVIN C., ASSEMBLEE NATIONALE, 2004, 2 P.

Pour tout public

LES CONSEQUENCES DE L'ANNULATION D'UN CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

22/03944

Lorsqu'un contrat de délégation de service public est annulé par le juge administratif, quelles mesures une commune peut-elle prendre pour continuer à faire fonctionner le service jusqu'à l'intervention d'un nouveau contrat ? Ce texte apporte une réponse concrète et précise à cette question en se fondant sur une jurisprudence de la cour administrative de Bordeaux, 9 avril 2001, commune de Fort-de-France. - © 2004 OIEau

FRE, QUESTION ECRITE, LACHAUD Y., ASSEMBLEE NATIONALE, 2003

Pour tout public

Références Bibliographiques

GESTION DES SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX : LA PRIME A LA GESTION DIRECTE EN REGIE EST LEGALE !

22/03932

Un département peut-il inciter les communes à gérer leurs services publics d'eau et d'assainissement en régie directe en leurs octroyant des subventions plus importantes que celles qu'il accorde aux communes qui pratiquent la délégation de services publics ? une telle discrimination instaure-t-elle une forme de tutelle administrative illégale entre le département et les communes concernées ? cette discrimination viole-t-elle le principe d'égalité devant les charges publiques ? Dans son arrêt du 12 décembre 2003, le Conseil d'Etat a répondu à ces deux questions. Cet article explique de façon claire et détaillée le contenu et la portée de cette décision. - © 2004 OIEau

FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, BOYER P., DROIT DE L'ENVIRONNEMENT, 2004, 109-111

Pour public averti

CO-OPERATION OF PRIVATE WATER MANAGEMENT SECTOR WITH MUNICIPALITIES

67/26060

Après 1990, une privatisation du secteur de l'eau a commencé en République tchèque comme dans les autres pays de l'Europe de l'Est et de l'Europe Centrale. Deux types de compagnies sont apparus : celles qui gèrent les infrastructures des villes grâce à un contrat et celles qui possèdent les infrastructures. Cet article étudie la coopération future entre les municipalités et ces compagnies. L'exemple de Nort Morivan Water et de Sewage Works Companies est utilisé pour décrire une possible entente entre les villes et le secteur privé. - © 2004 OIEau

ENG, ARTICLE DE PERIODIQUE, KYNCL M., WATER SUPPLY, 2002, 219-224

Pour public averti

IMPACT OF A NEW LEGISLATION ON THE WATER MARKET AND COMPETITION IN FRANCE

67/25814

En France, les autorités locales sont responsables de l'organisation de la ressource en eau et des différents services. Les infrastructures leur appartiennent et elles peuvent choisir deux modes de gestion (gestion directe ou indirecte). La loi du 29 janvier 1993 dite Loi Sapin limite la durée des contrats de délégation et impose des procédures de publicité et de consultation. Les auteurs étudient alors les effets sur le prix moyen et sur la compétition. L'étude apporte de nombreux résultats comme l'augmentation du nombre d'agrément, des changements d'opérateurs, la diminution des prix des opérateurs,... - © 2004 OIEau

ENG, ARTICLE DE PERIODIQUE, BONNET F., BRUNET E., GUERIN-SCHNEIDER L., WATER SUPPLY, 2003, 389-394

Pour public averti

DIRECTIVE 2004/17/CE DU 31 MARS 2004 PORTANT COORDINATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES DANS LES SECTEURS DE L'EAU, DE L'ENERGIE, DES TRANSPORTS ET DES SERVICES POSTAUX

22/03714

Texte définissant, au niveau européen, des règles communes de passation des marchés dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux. La première partie de cette directive contient des dispositions générales portant sur la définition des termes employés, le champ d'application des mesures qu'elle édicte et la formulation de principes généraux. C'est véritablement la deuxième partie qui présente le plus d'intérêt puisqu'elle est entièrement consacrée aux règles applicables aux marchés : régimes applicables aux marchés de services, régimes spécifiques concernant le cahier des charges et les documents du marché, procédures à suivre, règles de publicité et de transparence à respecter, déroulement de la procédure de passation d'un marché etc. - © 2004 OIEau

FRE, DIRECTIVE EUROPEENNE, CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE, PARLEMENT EUROPEEN, 2004, 113 P.

Pour public averti

DEROULEMENT DES PROCEDURES DE DELEGATION DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT EN 2002

67/25544

La loi Sapin du 29 janvier 1993 limite la durée des contrats de délégation et prévoit une procédure de publicité et de consultation préalable à leur conclusion. Cette étude analyse 200 procédures concernant les services d'eau et d'assainissement répertoriées en 2002. Elle se concentre plus particulièrement sur l'évolution des prix délégataires, sur la durée moyenne des contrats signés, sur le nombre de changement de délégataire et sur l'impact de la concurrence. - © 2004 OIEau

FRE, RAPPORT, AUDOUY F., BONNET F., GUERIN-SCHNEIDER L., ET AL., ENGREF, MONTPELLIER, 2001, 4 P.

Pour tout public

Références Bibliographiques

LA PERFORMANCE DES SERVICES PUBLICS A L'HEURE EUROPEENNE, CONGRES NATIONAL DE LA ROCHELLE, 23-26 SEPTEMBRE 2003

67/25542

Performance des services publics. Concernant l'eau et l'assainissement, sont abordés les points suivant, évolution des services d'assainissement dans le contexte des évolutions de la réglementation européenne ; indicateurs de performance des services de distribution d'eau potable. - © 2004 OIEau

FRE, CONFERENCE, FNCCR, PARIS, 2004, 256 P.

Pour public averti

LES CONTRIBUTIONS APPORTÉES PAR LES SERVICES PUBLICS D'ÉNERGIE ET D'EAU AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

67/25444

Éléments de débat sur la nécessité d'une réforme du FNDAE. Article mettant en avant des procédures administratives et comptables inadaptées. Questions relatives aux collectivités locales et aux domaines de l'énergie et de l'eau potable et de l'assainissement. Point sur la stratégie nationale du développement durable dans le domaine de l'énergie - © 2004 OIEau

FRE, ACTE DE CONFERENCE, FNCCR, 2003, 12 P.

Pour public averti

DE L'EAU A TOUS PRIX

67/25197

L'article présente une analyse du prix de l'eau grâce à une enquête réalisée par sondage auprès des communes en 2001. Le prix d'un m³ d'eau en 2001 peut varier du simple au double selon le département de métropole. La moyenne nationale s'établit à 2.8 euros avec une augmentation (en moyenne nationale) d'un peu plus de 8% entre 1998 et 2001. La facture comporte trois parties : la distribution d'eau, la collecte et le traitement des eaux usées, les taxes et redevances. Or le service proposé n'est pas le même sur le territoire français. En effet, les habitants doivent installer et entretenir à leur frais un assainissement autonome. Le prix de l'eau dépend également de la ressource disponible. Le m³ d'eau de surface est plus cher que le m³ d'eau souterraine. Enfin, le choix d'organisation et de gestion (intercommunale, gestion privée,...) est un élément explicatif des prix. - © 2004 OIEau

FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, BASSO C., COUTELLIER A., LES DONNEES DE L'ENVIRONNEMENT, 2004, 4 P.

Pour tout public

LA GESTION DE L'EAU POTABLE EN FRANCE METROPOLITAINE EN 1998

67/25003

Ce document présente les résultats d'une enquête effectuée de décembre 1999 à avril 2000 par l'Ifen et le Scees, sur la gestion de l'eau par les collectivités locales en 1998. C'est la première enquête nationale rassemblant autant d'éléments d'information sur les services publics de l'eau : type d'organisation et mode de gestion de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement ; nombre d'abonnés et volumes facturés ; prix pratiqués, en corrélation avec différents facteurs explicatifs ; équipements nécessaires... - © 2004 OIEau

FRE, RAPPORT, COUTELLIER A., NANOT B., REBEIX G., IFEN, ORLEANS, 2003, 19 P.

Pour tout public

DIX ANS DE LOI SAPIN DANS LES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT : EVOLUTIONS ET PERSPECTIVES DU MODELE DE DELEGATION A LA FRANCAISE

67/24866

Analyse de la réglementation encadrant les délégations de services publics. Rappel du contexte ayant conduit à l'adoption de la loi sapin de 29 janvier 1993 et présentation des grandes lignes de ce texte Analyse des impacts que cette loi a produit sur la gestion déléguée de services publics dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Présentation des points forts et des points faibles de ce texte. Si le bilan est incontestablement positif une réforme est toutefois envisageable. - © 2004 OIEau

FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, BONNET F., BREUIL L., GUERIN-SCHNEIDER L., ANNALES DES MINES, RESPONSABILITE ET ENVIRONNEMENT, 2003, 44-57

Pour public averti

Références Bibliographiques

ASSOCIER LES ENTREPRISES A LA GESTION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - ELARGIR LES CHOIX POUR AMELIORER LA PERFORMANCE

67/24100

Développement des partenariats public - privé. Rappel du cadre juridique actualisé ... - © 2004 OIEau

FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, AMBLARD E., LA GAZETTE DES COMMUNES, DES DEPARTEMENTS ET DES REGIONS, 2003, 220-256

————— Pour public averti

ELEMENTS POUR EN BENCHMARK DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

67/24754

Ce document poursuit deux objectifs : 1. Contribuer au débat récurrent sur la comparaison des prix de l'eau. Nous avons rassemblé un certain nombre de faits qui expliquent pourquoi il est normal que le prix de l'eau varie entre deux services, même si ces services sont proches. Nous montrerons également pourquoi il est normal que les prix pratiqués par les services délégués et par certaines grosses régies soient plus élevés que la moyenne. 2. Proposer des termes du débat qui soient plus en phase avec les attentes des différents acteurs de l'eau, notamment la population et les élus. Ces termes invitent à ne plus considérer le prix comme l'élément central de la performance des services d'eau et d'assainissement mais comme une dimension de cette performance... - © 2004 OIEau

FRE, RAPPORT, BARUCQ C., LEFLAIVE X., BIPE, BOULOGNE BILLANCOURT, 2003, 67 P.

————— Pour public averti

LA GESTION DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

67/24732

Les collectivités territoriales ayant une responsabilité primordiale dans les diverses étapes de la gestion des services publics d'eau et d'assainissement, le contrôle de ces services par les chambres régionales des comptes a depuis longtemps été fort et a donné lieu en 1997 à un rapport public particulier de la Cour des comptes. Le prélèvement et la production de la ressource, la distribution de l'eau potable, la collecte des eaux usées, leur traitement et leur rejet dans le milieu naturel donnent lieu à d'importantes dépenses répercutées sur les usagers du service. Le montant des factures d'eau s'élève en moyenne annuelle à plus de 300 € par ménage. Les chambres régionales et territoriales des comptes ont renouvelé les contrôles des collectivités les plus importantes... - © 2004 OIEau

FRE, RAPPORT, COUR DES COMPTES, 2003, 183 P.

————— Pour public averti

INDICATEURS DE PERFORMANCE DES SERVICES DE DISTRIBUTION D'EAU

67/24568

Indicateurs de performance pour les exploitants du secteur de l'eau. Sont abordés les thèmes suivants : définitions; concept de reporting ; indicateurs de performance ; importance relative des différents indicateurs de performance. - © 2003 OIEau

FRE, LIVRE, ALEGRE H., BAPTISTA J. M., HIRNER W., ET AL., ENGREF/OIEAU, IWA, 2003, 192 P.

————— Pour public spécialisé

PRIVATIZATION, TRADE POLICY AND THE QUESTION OF WATER

67/24387

Examen du contexte dans lequel se déroulent les débats sur la privatisation des services d'accès à l'eau et à l'assainissement. Analyse des arguments et des éléments concrets avancés pour appuyer ou, au contraire, critiquer, l'intervention privée dans le secteur des services essentiels. Quelle est la capacité des pays en voie de développement à se doter d'une régulation efficace et d'une politique de concurrence? - © 2003 OIEau

ENG, NOTE TECHNIQUE, VAUGHAN S., IDDRI, PARIS, 2003, 40 P.

————— Pour public averti

Références Bibliographiques

L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE ET LES SERVICES PUBLICS

67/24389

Présentation de l'organisation du commerce mondial et des services publics (OMC ; AGCS pour Accord Général sur le Commerce des Services). La place de la France dans ces domaines est décrite. - © 2003 OIEau

FRE, NOTE TECHNIQUE, CRONTIRAS J. P., RUIZ FABRI H., IDDRI, PARIS, 2003, 64 P.

Pour tout public

TEST D'INDICATEURS DE PERFORMANCE DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

67/24122

La gestion des services d'eau et d'assainissement a connu durant les vingt dernières années de profondes évolutions. Les objectifs d'augmentation quantitative de la desserte ont cédé la place à la logique d'amélioration qualitative. Avec la hausse du prix, le besoin de transparence s'est accru. La maîtrise des services d'eau par les élus, responsables de leur organisation, est cependant rendue difficile par le déséquilibre d'information avec l'exploitant, l'existence d'un oligopole et la situation de monopole naturel. A la lumière de la théorie des contrats, l'analyse du modèle français et d'autres pays européens, montre que les limites de la concurrence obligent à envisager une régulation dans le secteur de l'eau. La mesure de performance par des indicateurs portant sur les résultats qualitatifs du service apparaît comme un outil propre à améliorer cette maîtrise ... - © 2003 OIEau

FRE, THESE, GUERIN-SCHNEIDER L., ENGREF, PARIS, 2000

Pour public spécialisé

DE LA NECESSAIRE PRISE EN COMPTE DE LA CONSOMMATION REELLE DANS LA TARIFICATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

67/24119

La délibération d'un conseil municipal a imposé une tarification forfaitaire de l'eau consommée aux usagers. Condamnation de la commune pour délibération illégale, celle-ci faisant obstacle au relevé de compteur d'eau des usagers et leur faisant perdre le bénéfice de la gratuité du service. - © 2003 OIEau

FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, LACHAUME J.F., REVUE FRANCAISE DE DROIT ADMINISTRATIF, 2003, 788-791

Pour public spécialisé

PROBLEMES SOCIAUX LIES A LA DISTRIBUTION ET A LA TARIFICATION DE L'EAU

67/24115

Etude des liens existant entre les problèmes sociaux et la fourniture de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les pays de l'OCDE. Analyse de l'accessibilité financière des services en eau. Tour d'horizon des mesures sociales déjà en vigueur pour résoudre ces problèmes d'accessibilité financière. Est examiné également le rôle que peut jouer le secteur privé pour prendre en compte les considérations sociales dans les décisions relatives à la tarification de l'eau, ainsi que les questions liées à la transition nécessaire pour pouvoir assurer à une plus grande partie de la population un meilleur accès aux services de distribution d'eau. - © 2003 OIEau

FRE, RAPPORT, OCDE, 2003, 230 P.

Pour tout public

PRIX DE L'EAU, ELEMENTS DE COMPARAISON ENTRE MODES DE GESTION, EN FRANCE ET EN EUROPE

67/23960

Dans le cadre de la préparation de la loi sur l'eau, le BIPE a souhaité capitaliser sur son expérience pour apporter des éléments d'information nouveaux dans un débat dominé par des arguments parfois peu rigoureux. Démonstration du côté réducteur du débat sur le prix de l'eau : l'écart entre prix public et prix privé se réduit, ces prix couvrent des champs différents, liés aux modes d'organisation et aux opportunités de mutualisation différentes du public et du privé, les deux catégories d'acteurs ne sont pas soumis eux-mêmes charges (fiscalité, charges sociales, loyers, etc.), ne rendent pas la même prestation (écarts aux normes sanitaires et environnementales, financement de la R&D), surtout, le privé se caractérise par une assurance de pérennité sur le long terme, qui porte sur la qualité de l'eau, du service et de leurs prix... - © 2003 OIEau

FRE, RAPPORT, BACIOCCHINI D., DUNET D., LEFLAIVE X., MICHEL F., BIPE, BOULOGNE BILLANCOURT, 2001, 171 P.

Pour tout public

Références Juridiques

Les références récentes de JURIEAUDOC sont consultables sur le Web
<http://eaudoc.oieau.fr>

Ces documents sont disponibles à l'Office International de l'Eau

TEXTES JURIDIQUES

Arrêté du 30 juin 2005 modifiant l'arrêté du 2 février 1998 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation (J.O du 8 juillet 2005).

Arrêté du 6 juin 2005 fixant les modalités d'application aux installations, aux services et organismes dépendant de l'autorité ou placés sous la tutelle du ministre de la défense des dispositions du titre II du livre III de la partie réglementaire du code de la santé publique relatives aux eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles (J.O du 5 juillet 2005)

Circulaire DE / SDMAGE / BPREA / n° 13 du 4 juillet 2005 relative à la gestion de la ressource en eau en période de sécheresse (Bulletin Officiel du MEDD)

Circulaire interministérielle du 23 février 2005 relative au financement par le fonds de prévention des risques naturels majeurs de certaines mesures de prévention (Bulletin Officiel du MEDD 5/11 du 15 juin 2005)

QUESTIONS POSEES AU GOUVERNEMENT

Modalités de règlement des factures d'eau lorsque le service est exploité en régie directe

Les abonnés d'un service public de distribution d'eau et d'assainissement exploité en régie directe par une commune ont-ils la possibilité de régler leur facture d'eau par prélèvement mensuel ?

Interrogé sur ce point par le sénateur Michel Charasse, le ministre délégué au budget apporte une réponse claire et précise à cette question. (Question écrite de M. Michel Charasse publiée dans le JO Sénat du 10/03/2005 ; réponse du ministère du Budget publiée dans le JO Sénat du 30/06/2005)

Taux de TVA applicable aux travaux de raccordement à l'assainissement communal

Interrogé par le sénateur M. Jean Louis Masson, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie précise quels sont les types de travaux d'assainissement qui sont soumis au taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (Question écrite de M. Jean-Louis Masson publiée dans le JO Sénat du 12/05/2005; réponse du ministère de l'Economie publiée dans le JO Sénat du 30/06/2005)

Raccordement des habitations précaires au réseau d'eau !

Un maire peut-il s'opposer au raccordement définitif des caravanes au réseau de distribution d'eau lorsque l'installation de la caravane est irrégulière ? (rappelons que le droit de l'urbanisme assimile les caravanes posées sur le sol ou sur des plots de fondation à des maisons légères d'habitation).

La loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux est venue clarifier les dispositions du code de l'urbanisme applicables en ce domaine.

(Question écrite de M. Jean-Pierre Le Ridant. publiée dans le JO AN du 12/10/2004; réponse du ministère de l'Équipement publiée dans le JO AN du 14/06/2005)

JURISPRUDENCE

Qui doit prendre en charge la réparation d'une fuite qui se produit au niveau du branchement à l'égout ?

Cette question vient de faire l'objet d'une décision de la cour administrative d'appel de Versailles rendue le 2 juin 2005. dans un litige qui opposait la commune de Versailles au propriétaire d'un immeuble de la commune.

Dans cette affaire, une fuite avait été constatée, sous le domaine public, dans la canalisation de branchement à l'égout desservant l'immeuble d'un particulier. Après une mise en demeure infructueuse, la ville se substitua au propriétaire et entreprit les travaux de réparation nécessaires, dont elle mit, ensuite, le coût à la charge de l'intéressé. Le propriétaire ayant refusé d'acquiescer le paiement, le litige fut porté devant le juge administratif.

Une commune peut-elle fixer librement le montant de la redevance qu'elle perçoit en contrepartie du passage de canalisations d'eau potable sur son domaine public ?



Le Ministère de l'Écologie
et du Développement Durable
(Direction de l'Eau)



Les 6 Agences de l'Eau



Le Ministère de l'Agriculture,
de l'Alimentation
de la Pêche et des Affaires Rurales



La Région Limousin



Le Ministère de la Santé
et de la Protection Sociale
(Direction Générale de la Santé)



Le Réseau International
des Organismes de Bassin
(Aquadoc-Inter - RIOB)

NOS PARTENAIRES

Les services d'information pour nos abonnés

Trois forfaits disponibles :

EAUDOC Classic

- Accès web illimité à la recherche dans les bases OIEau techniques, scientifiques, socio-économiques, juridiques, R&D et DCE
- Sommaires d'ouvrages téléchargeables gratuitement,
- Nouvelle "Revue des Sommaires" électroniques (plus 7 000 nouvelles références chaque année),
- Accès aux documents sélectionnés sur le web,
- Assistance téléphonique à la recherche.

119,60 € TTC
100,00 € HT

L'accès hors forfait reste cependant possible à tous par le biais de la **recherche à la carte** et la **commande individuelle** via le panier personnel.

Pour les grands comptes, notre offre est étudiée en étroite collaboration afin de définir au mieux les besoins spécifiques et de trouver les solutions les mieux adaptées.

EAUDOC Executive

- Accès web illimité à la recherche dans les bases OIEau techniques, scientifiques, socio-économiques, juridiques, R&D et DCE
- Sommaires d'ouvrages téléchargeables gratuitement,
- Nouvelle "Revue des Sommaires" électroniques (plus 7 000 nouvelles références chaque année),
- Accès aux documents sélectionnés sur le web,
- Assistance téléphonique à la recherche,

- ⊕ La presse en ligne avec **Information Eaux électronique** (11 n°/an) : tous les mois, les dernières nouvelles des agences de l'eau, l'eau en France et dans le monde, les grands projets internationaux, l'actualité documentaire,
- ⊕ La revue de presse électronique quotidienne en ligne et par mail.

251,16 € TTC
210,00 € HT

EAUDOC Premier

- Accès web illimité à la recherche dans les bases OIEau techniques, scientifiques, socio-économiques, juridiques, R&D et DCE
- Sommaires d'ouvrages téléchargeables gratuitement,
- Nouvelle "Revue des Sommaires" électroniques (plus 7 000 nouvelles références chaque année),
- Accès aux documents sélectionnés sur le web,
- Assistance téléphonique à la recherche,

- ⊕ La presse en ligne avec **Information Eaux électronique** (11 n°/an) : tous les mois, les dernières nouvelles des agences de l'eau, l'eau en France et dans le monde, les grands projets internationaux, l'actualité documentaire,
- ⊕ La revue de presse électronique quotidienne en ligne et par mail,

- ⊕ **Information Eaux en version papier** sur votre bureau (11 n°/an)
- ⊕ les dernières références bibliographiques de nos bases en ligne,
- ⊕ La construction de votre **veille automatique personnalisée** (2 requêtes).

454,48 € TTC
380,00 € HT

Abonnez-vous !

<http://eaudoc.oieau.fr>

AQU@VEILLE

L'actualité du monde de l'eau en direct sur votre messagerie
150 € HT / an

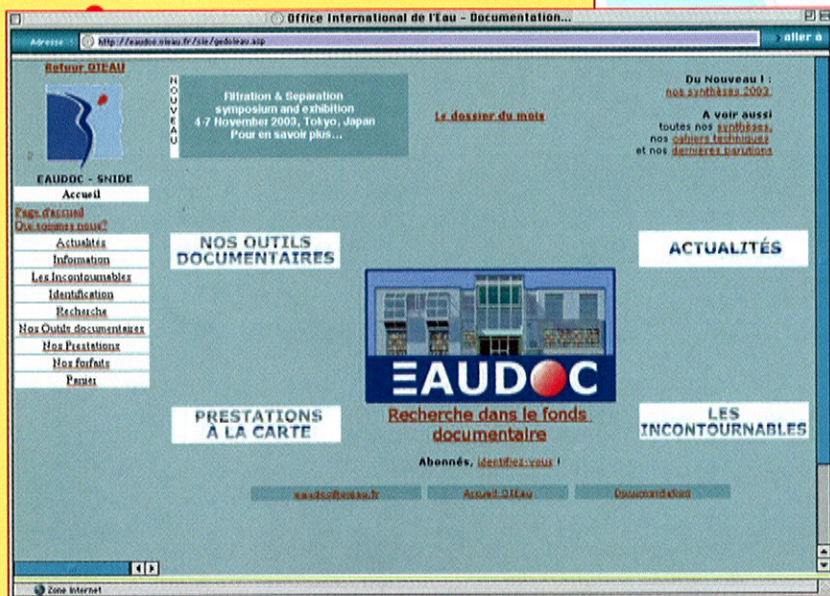
aquaveille@oieau.fr



Office
International
de l'Eau

www.oieau.org

Le Monde de l'Eau sur Internet



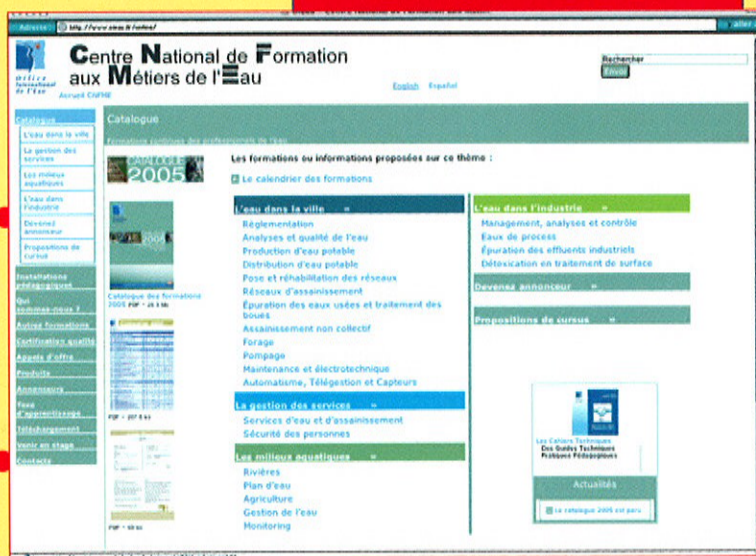
<http://www.oieau.org>

Les 360 Stages 2005
du Centre National
de Formation
aux Métiers de l'Eau

Les 225.000 références
bibliographiques de EAUDOC
à rechercher
et commander en ligne.

<http://www.oieau.org>

2.800.000 visiteurs en un an !



Office International de l'Eau

Direction de l'Information, de la Documentation et des Données sur l'Eau
15, rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex
Tél. : + 33 (0) 5 55 11 47 47 - Fax : + 33 (0) 5 55 11 47 48
E-mail : audoc@oieau.fr - Internet : <http://www.oieau.org>